

Islam : vérités et mensonges

Islam : vérités et mensonges

Editions Le Droit Chemin

Le Droit Chemin
www.droit-chemin.fr
2015



Copyright © 2015 par Le Droit Chemin

ISBN 978-1-326-18435-3

www.droit-chemin.fr

Sommaire

Remerciements	vii
Préface	ix
Introduction	1
Chapitre 1. Le Coran, les hadiths et la sunna	7
1. Le Coran : un livre complet, simple et détaillé	9
2. Les hadiths	25
3. Devons-nous suivre les hadiths ?	59
4. La "sunna" du prophète	65
5. "Obéir au messager"	69
6. Le Coran suffit	79
Chapitre 2. Des corruptions coraniques	85
1. La shahâda	87
2. Le mot "hikma" (sagesse)	107
3. L'inspiration divine	115
4. Le mensonge de l'abrogation	127
5. Est-il obligatoire pour la femme de se couvrir les cheveux ?	149
6. Le mot "shaheed" ne signifie pas martyr	157
7. Le Jihad	161
8. Interdits alimentaires	175
9. La punition des voleurs	185
10. Le mythe de l'intercession	191
Références	199

Remerciements

Louanges à Dieu de nous avoir montré la vérité de Sa Parole, le Coran, et de nous avoir guidé sur le droit chemin.

Et merci à Mo pour son site web quran-islam.org et tout son travail exceptionnel basé sur le Coran seul, sans qui ce livre ne serait pas.

Préface

Ce livre expose les corruptions qui entachent l'islam aujourd'hui, et cela depuis plusieurs siècles. Il révélera au lecteur non-musulman que les croyances et pratiques des musulmans sont, malheureusement, bien loin de celles enseignées par le Coran.

Ce livre choquera également plus d'un musulman. Pourtant, tout ce que nous allons exposer ne se fonde que sur le Coran, rien que le Coran. 14 siècles ont passé depuis la révélation du Coran, et il ne faudrait pas croire un seul instant que le diable se serait tourné les pouces pendant tout ce temps. Son seul but est d'égarer l'humanité, et les musulmans ne devraient pas se sentir à l'abri de ses ruses.

Notre seul but terrestre est de montrer à Dieu que nous n'adorons que Lui. Nous n'avons qu'une vie pour accomplir cela. Il faut donc dès à présent réfléchir à nos croyances et nos pratiques, et chercher à savoir si nous n'adorons que Dieu, si nous suivons uniquement Ses lois, et si nous ne Lui associons rien. Nous demandons à nos lecteurs d'oublier pour un temps les enseignements qu'ils ont reçu, ou leurs préjugés à l'égard d'une religion qu'ils ne

connaissent pas ou peu, et de lire avec un esprit neuf ce que nous allons exposer, en gardant toujours à l'esprit que nous ne nous basons que sur la Parole de Dieu, le Coran, pour appuyer nos propos.

Introduction

Quelle est la religion aux yeux de Dieu ?
Le judaïsme ? Le christianisme ? L'islam ?
Pourquoi différentes religions s'il n'y a qu'un
seul et unique Dieu ?

Et que dire des divisions au sein de
chacune de ces religions ? Judaïsme orthodoxe,
judaïsme réformé etc. Catholiques, orthodoxes,
protestants etc. Sunnites, chiïtes, wahhabites
etc.

La vérité, tirée du Coran, est que tous les
prophètes envoyés par Dieu n'ont toujours
prêché qu'une seule et même religion :
l'adoration d'un Dieu Unique.

Toutes les étiquettes (judaïsme,
christianisme, etc.) et divisions sectaires ne sont
que des inventions humaines, les êtres humains
passant leur temps à se disputer et à se diviser.

Il n'aura ainsi fallu qu'une trentaine
d'années après la mort du prophète Mohammed
pour voir la naissance des deux sectes
majoritaires de l'islam : le sunnisme et le
chiïsme.

Puis celles-ci se sont encore divisées. On
trouve ainsi quatre "écoles" de jurisprudence

chez les sunnites : hanafite, malikite, chaféite et hanbalite.

Chacun de ces groupes est bien entendu certain de détenir la vérité qui les mènera au succès dans l'Au-delà.

"Revenez repentants vers Lui, prémunissez-vous de Lui, accomplissez la Salât (prière) et ne soyez pas parmi les associateurs, parmi ceux qui ont divisé leur religion et sont devenus des sectes, chaque parti se réjouissant de ce qu'il a." (Coran, 30:31-32)

Qui faut-il donc suivre pour être certain de gagner le Paradis ?

Comme dit précédemment, tous les prophètes envoyés par Dieu ont toujours enseigné une religion unique, la religion de la "soumission à Dieu" ("islam" en arabe) :

"Au regard de Dieu, la religion est la soumission (islam). Ceux à qui le Livre a été donné n'ont divergé qu'après que la science leur soit venue, par rivalité entre eux. Quiconque dénie les signes de Dieu, Dieu est prompt à régler les comptes." (Coran, 3:19)

"Abraham n'était ni juif ni Nazaréen (chrétien), mais un monothéiste soumis (musliman). Il n'était pas du nombre des associateurs." (Coran, 3:67)

*"Moïse dit : "Ô mon peuple, si vous croyez en Dieu, placez votre confiance en Lui, **si vous êtes soumis (muslimîn)**"." (Coran, 10:84)*

*"Puis, quand **Jésus** ressentit de la dénégation de leur part, il dit : "Qui sont mes assistants envers Dieu ?" Les apôtres dirent : "Nous sommes les assistants de Dieu, nous avons cru en Dieu. Et sois témoin que **nous sommes soumis (muslimîn)**"." (Coran, 3:52)*

Il est important de souligner, pour les lecteurs non arabophones ou non-musulmans, que, comme les versets précédents le montrent, "l'islam" n'est pas la religion apportée par le prophète Mohammed, mais la religion de **tous** les prophètes.

Il faudrait également traduire le mot "muslim" par "soumis à Dieu" au lieu de "musulman". En effet, en arabe, "muslim" est un participe actif désignant "celui qui se soumet".

On pourrait alors dire que Jésus était "soumis à Dieu"/"muslim", ainsi que Moïse, Abraham etc, car le terme "musulman" évoque aujourd'hui les gens qui suivent le prophète Mohammed. Il est donc étrange de dire que Jésus était "musulman".

Le Coran, Écriture divine transmise par le prophète Mohammed, ne s'inscrit que dans la lignée des autres Écritures envoyées par Dieu par l'intermédiaire de Ses prophètes. Le Coran confirme d'ailleurs que les Écritures précédentes (Torah, Bible) étaient bien d'origine divine :

"Nous avons fait descendre vers toi le Livre, porteur de vérité, confirmant le Livre qui le précédait, prépondérant sur lui. Juge donc entre eux selon ce qu'a fait descendre Dieu, et ne suis pas leurs désirs, loin de la vérité qui t'est parvenue. Pour chacun de vous Nous avons établi une loi et une voie. Si Dieu avait voulu, Il aurait fait de vous une communauté unique. Mais Il vous éprouve dans ce qu'Il vous a donné. Rivalisez donc dans les bonnes œuvres. Vers Dieu est votre retour à tous, puis Il vous informera de ce en quoi vous divergiez." (Coran, 5:48)

Le Coran confirme les Écritures passées, mais le verset précise également qu'il est "prépondérant" sur elles. Nous ne devons donc suivre que le Coran, et c'est ce que la suite du verset indique : "*Juge donc entre eux selon ce qu'a fait descendre Dieu (le Coran)*".

Il est intéressant de noter que le verset indique qu'à chaque communauté, des règles et des lois différentes ont pu être ordonnées :

"Pour chacun de vous Nous avons établi une loi et une voie", il ne faut donc pas s'étonner qu'il y ait des différences dans les lois établies à chaque nouveau prophète (exemple : le sabbat, observé par les juifs, mais qui ne l'est plus chez les chrétiens et musulmans).

Toujours est-il que ces différences de lois ou rites ordonnés, ne changent rien au fait que la religion prêchée par tous les prophètes était la soumission à Dieu seul.

Les questions que nous posons maintenant sont : les musulmans suivent-ils aujourd'hui, et appliquent-ils, le Coran ? Pourquoi toutes ces sectes et autres écoles de jurisprudence, alors qu'ils suivent tous théoriquement la même Écriture divine, le Coran ?

Et, pour des non-musulmans : est-ce que l'islam montré dans les médias, et par les musulmans eux-mêmes, représente l'islam voulu par Dieu ?

Note : toutes les traductions de versets coraniques citées dans ce livre proviennent de notre traduction disponible gratuitement sur internet :

www.droit-chemin.fr/traduction.ashx

Chapitre 1. Le Coran, les hadiths et la sunna

1. Le Coran : un livre complet, simple et détaillé

Croire au Coran implique de croire aux six vérités suivantes :

1. Le Coran est **la parole de Dieu**.
2. Le Coran est **parfait, sans contradictions**.
3. Le Coran est **facilement compréhensible et sans ambiguïtés**.
4. Le Coran est **simple, sans tortuosités**.
5. Le Coran est **complet**.
6. Le Coran est **détaillé, sur tous les sujets de la religion**.

Tous les musulmans seront sans doute d'accord sur la première vérité, que le Coran est la parole de Dieu. Par contre, concernant les cinq autres, ils ajouteront beaucoup de "si" et de "mais" !

Examinons en détail ces six vérités.

1. Le Coran est la parole de Dieu

Une caractéristique remarquable du Coran est son contenu extrêmement riche d'informations scientifiques. La plupart de ces

données scientifiques n'ayant été découvertes par l'homme qu'au cours du siècle dernier, cela prouve que le Coran n'a pas pu être écrit par un être humain. Quand le Coran a été révélé au prophète Mohammed il y a 14 siècles, il n'y avait aucun être humain ayant la connaissance d'un tel savoir scientifique.

Les données scientifiques du Coran couvrent plus ou moins tous les domaines de la science : la physique, l'astronomie, la chimie, la biologie, la botanique, la géologie, les mathématiques, l'embryologie, l'anatomie, etc.

Par exemple, on sait, depuis le 20ème siècle seulement, grâce à Edwin Hubble, que l'Univers est en expansion continue. Mais le Coran exposait ce fait il y a 14 siècles de cela :

"Le ciel, Nous l'avons construit par Notre force, et Nous l'étendons constamment."
(Coran, 51:47)

Ou encore, le Coran décrit les différentes étapes de formation du fœtus dans le ventre de sa mère :

"Ô vous les gens, si vous êtes dans le doute au sujet de la Résurrection, c'est Nous qui vous avons créés de terre, puis d'une goutte de sperme, puis d'une adhérence ("`alaqah"),

puis d'un embryon ("mudhghah") entièrement constitué ou mal constitué, pour vous montrer une explication. Nous déposons dans les matrices ce que Nous voulons jusqu'à un terme fixé. Puis Nous vous faisons sortir petit enfant, pour qu'ensuite vous atteigniez votre maturité. Il en est parmi vous qui meurent tandis que d'autres sont ramenés à l'âge le plus méprisable si bien qu'ils ne savent plus rien de ce qu'ils connaissaient auparavant. Tu vois la terre stérile, mais quand Nous faisons descendre de l'eau sur elle, elle s'agite, se gonfle, et fait pousser toutes sortes de couples splendides."
(Coran, 22:5)

Les mots "alaqah" et "mudhghah" transmettent un contenu scientifique important. Le mot "alaqah" signifie littéralement "quelque chose qui s'accroche", comme une sangsue. Il s'agit d'une description appropriée de l'embryon humain âgé de 7-24 jours lorsqu'il s'accroche à l'endomètre de l'utérus, de la même manière qu'une sangsue s'accroche à la peau.

Le mot "mudhghah" signifie littéralement "substance mâchée" ou "morceau de chair mâchée". Vers la fin de la quatrième semaine, l'embryon humain ressemble à un morceau de chair mâchée, identique aux marques laissées sur un chewing-gum. L'apparence mâchée est due aux somites qui ressemblent à des traces de

dents. Les somites représentent l'apparition des vertèbres (primordiales).

Le Coran contient également des aspects mathématiques étonnants. Un exemple est le nombre de récurrence de certains mots. Quelques-uns de ces mots, liés entre eux (dans leur sens), sont répétés le même nombre de fois. Par exemple, les mots "Ange" et "Satan" sont répétés tous deux 88 fois, les mots "foi" et "dénégation" sont répétés 25 fois, les mots "Paradis" et "Enfer" sont répétés 77 fois ; le mot "jour" (yawm) est répété 365 fois au singulier, alors que sa forme plurielle et duelle ("jours") (ayyaam et yawmayn) sont toutes les deux répétées 30 fois. Le mot "mois" (chahar) quant à lui est répété 12 fois.

Une autre donnée fascinante concerne les mots "terre" et "mer". Le mot "terre" (barr, yabas) apparaît 13 fois dans le Coran et le mot "mer" (bahr) 32 fois, totalisant 45 références. Si l'on calcule le pourcentage de références au mot "mer" par rapport à ce total (donc si on divise 32 par 45) on trouve 71,1%. Ce qui est extraordinaire, c'est que ce chiffre correspond exactement à la proportion des mers et océans sur notre planète ! (cf. Wikipedia, "Environ 71 % de la surface terrestre est couverte par des océans d'eau salée qui forment l'hydrosphère avec les autres sources d'eau comme les lacs ou les nappes phréatiques.")

2. Le Coran est parfait, sans contradictions

"Alif, Lâm, Ra. Un Livre dont les versets ont été consolidés, puis qui ont été détaillés, de la part d'un Sage bien informé." (Coran, 11:1)

Aucun verset coranique n'en contredit ou en invalide d'autres. Cependant, un grand nombre de savants musulmans ont ignoré cette vérité. A travers un concept qu'ils ont inventé, et qu'ils ont appelé "al Nasekh" (l'abrogeant) et "al Mansoukh" (l'abrogé), ils affirment que certains versets coraniques en annulent d'autres. Ce mensonge sera traité en détail au chapitre 2.4.

3. Le Coran est facilement compréhensible et sans ambiguïtés

"Alif, Lâm, Râ. Voici les signes du Livre explicite." (Coran, 12:1)

"Nous ne l'avons facilité dans ta langue qu'afin qu'ils se rappellent." (Coran, 44:58)

Bien que Dieu nous confirme que le Coran est clair et facile à comprendre, les mêmes savants qui défendent le mensonge de l'abrogation nous disent que le Coran est

difficile à comprendre, et que personne d'autre qu'eux n'est qualifié pour l'interpréter ! Ils vont même jusqu'à interdire son interprétation à quiconque ne possède pas de diplôme d'une de leurs écoles islamiques ! Alors que leurs interprétations sont bien plus ambiguës que ce qu'ils affirment du Coran !

Ils soutiennent que, puisque le Coran est ambigu, il y a besoin d'avoir des "hadiths" (paroles supposées du prophète, voir chapitre 1.2). Pour eux, les "hadiths" offrent les explications nécessaires pour comprendre le Coran !

En plus des nombreuses autres contradictions que l'on peut mettre en évidence dans les affirmations de ces *savants*, l'affirmation que les hadiths du prophète expliquent le Coran est en violation directe avec le verset suivant :

"Dis : "Je ne possède aucun moyen pour vous nuire, ni pour vous mettre sur le chemin de la droiture"." (Coran, 72:21)

S'il est ordonné au prophète de dire qu'il ne peut pas nous guider, comment est-ce que ses paroles (hadiths) le pourraient ?

De manière générale, le Coran contient cinq types de versets :

1. Légiférant : ce sont les versets qui parlent des rites, des interdits et des lois de Dieu.

2. Avertisseurs : ce sont les versets qui avertissent de ne pas désobéir à Dieu. Ces versets parlent de péchés, d'avertissements contre eux et de la punition encourue.

3. Narratifs : les versets qui racontent les histoires des précédents prophètes, des communautés passées, etc.

4. Informatifs : les versets qui contiennent des informations scientifiques (ex: les versets qui parlent de l'Univers, de la géologie ou de l'embryologie, etc.)

5. et des versets qui contiennent des paraboles, qui amènent à réfléchir.

Le Jour du Jugement, les croyants devront rendre des comptes concernant les deux premiers types de versets (légiférant et avertisseurs), quelque soit l'Écriture sainte qu'ils suivaient.

Le Coran n'a pas été révélé que pour les intellectuels ou les érudits, mais aussi pour les gens du commun qui peuvent ne pas être aussi intelligents. Pour cette raison, et puisque Dieu est le Plus Juste, Dieu s'est délibérément assuré que les versets légiférant, pour lesquels nous devons rendre des comptes, soient clairs et simples.

Et ces versets sont clairs et simples, non pas grâce aux interprétations des savants (comme ils l'affirment), mais grâce aux paroles claires de Dieu (12:1 et 44:58).

Dieu fait la distinction entre les versets clairs (en particulier ceux établissant des lois) et ceux qui peuvent être interprétés de plus d'une manière :

"C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre ; il s'y trouve des versets clairement établis, qui constituent la base du Livre, et d'autres aux sens multiples. Ceux qui ont dans leur cœur une déviance suivent ce qui a de multiples sens, cherchant le trouble en recherchant leur interprétation, alors que personne ne connaît leur interprétation, à part Dieu. Et ceux bien enracinés dans la science disent : "Nous y croyons, tout vient de notre Seigneur". Mais seuls les doués d'intelligence s'en souviennent." (Coran, 3:7)

Si les versets du Coran établissant des lois étaient complexes et nécessitaient une grande intelligence pour les comprendre, et les suivre, alors ce serait du favoritisme envers les gens intelligents. Mais grâce à la justice et l'équité de Dieu, nous trouvons que les versets légiférant sont clairs et simples. Ainsi, personne ne subira

d'injustice. Le Coran explique cela dans de nombreux versets comme :

"Dieu n'inflige aucune injustice, fût-ce du poids d'un atome. Si c'est une bonne action, il la démultiplie, et accorde de Sa part une immense récompense. " (Coran, 4:40)

Un exemple de verset légiférant qui est très simple à comprendre est le verset spécifiant les étapes de l'ablution :

"Ô vous qui avez cru, lorsque vous vous levez pour la Salât (prière), lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes, et essuyez vos têtes et vos pieds jusqu'aux chevilles. ... " (Coran, 5:6)

Cet ordre simple de Dieu est formulé avec des mots simples et directs. Il n'est pas possible de trouver des mots différents qui rendraient le sens plus clair.

4. Le Coran est simple, sans tortuosité.

"Un Coran arabe, sans tortuosité, afin qu'ils se prémunissent. " (Coran, 39:28)

Les interpréteurs qui déforment constamment les paroles de Dieu et affirment

qu'elles signifient autre chose que leur sens simple et évident, sont coupables de démentir ce quatrième attribut du Coran. Les exemples de ce type de corruption sont innombrables. Nous en verrons plusieurs au chapitre 2.

Voici l'exemple classique de ce genre de corruption : Dieu a décrété que le pèlerinage doit être observé dans les mois connus, qui sont les quatre mois que Dieu appelle "ashhurun ma`loomatun" :

*"Le Hajj (pèlerinage) a lieu en **des mois connus** (ashhurun ma`loomatun). Quiconque s'impose le Hajj en ces mois, alors point de rapport sexuel, de méchanceté et de dispute au cours du Hajj. Ce que vous faites de bien, Dieu le sait. Munissez-vous de provisions, mais la meilleure provision est la prémunition. Prémunissez-vous de moi, ô doués d'intelligence." (Coran, 2:197)*

Il est très clair à partir de ces mots coraniques que Dieu a choisi quatre mois pour effectuer le Hajj, et non pas les 10 premiers jours du mois islamique de Zhu Al-Hijja, comme l'affirment les prétendus savants !

Les mots arabes "Mann farada feehhinna al-Hajj" ou "quiconque se décide d'y accomplir le Hajj" sont explicites. Le mot "farada", qui signifie observer ou exécuter, vient du mot

"fard" qui signifie "obligation religieuse". Ainsi le mot "farada" signifie "exécuter l'obligation" (le Hajj). Le mot "d'y" fait référence aux quatre mois. Ensemble, ces mots confirment que Dieu a décrété pour nous que nous pouvons observer le Hajj n'importe quand durant les quatre mois.

Cependant, les savants musulmans ont utilisé la plus ridicule des raisons pour déformer le contenu de cette loi coranique. Afin de contourner la loi coranique et de défendre leurs hadiths et leur sunna, ils ont affirmé que ce verset parle de l'époque d'il y a 14 siècles quand le voyage pour le pèlerinage sur des chameaux et des ânes prenait des mois à accomplir !

Ainsi, ils affirment que ce verset parle de l'intention du Hajj et non de son exécution. En d'autres mots, les gens peuvent se préparer et se décider à faire le hajj n'importe quand durant les quatre mois !

Selon leur interprétation de 2:197, les quatre mois sont donnés pour accommoder l'intention de faire le hajj. Prenons l'exemple d'un homme qui prononce cette intention le premier jour des quatre mois. Ensuite, il prépare son âne et commence son voyage. A cette époque, le voyage pouvait prendre plus d'un mois, en fonction de l'origine des gens. Donc, cet homme, qui a débuté son voyage le premier jour des quatre mois, arrive un mois après avoir commencé son voyage. Quand il arrive à la

Mecque, il aura en fait raté le hajj, puisque selon les mêmes savants il ne peut être observé que durant les 10 premiers jours des quatre mois !

Un tout petit peu de sens commun permet de s'apercevoir immédiatement de l'absurdité de cette interprétation ridicule de 2:197 :

- Est-ce que ces interpréteurs ne réalisent pas que la loi coranique est établie pour tous les peuples de tous les temps, et non pas que pour ceux qui voyageaient sur des chameaux et des ânes il y a 14 siècles ?

- Est-ce qu'ils ne voient pas l'emploi délibéré de Dieu du mot "Farada" (observer) dans ce verset ? Ne voient-ils pas les mots "feehin al-hajj", "quiconque y observe le hajj" ? Dieu n'a pas dit "quiconque y débute son voyage" ! Les mots "observer" et "y" constituent une décision claire et directe que le hajj peut être observé au cours de ces mois, et non pas que le voyage à dos d'âne peut commencer dans ces mois !

Malheureusement, ces savants l'emportent avec leurs interprétations corrompues car la majorité des gens sont trop paresseux pour vérifier la vérité coranique par eux-mêmes, et ils se reposent sur les savants en croyant qu'ils sont plus dignes de confiance que le Coran !

5. Le Coran est complet

Le Coran énonce catégoriquement que la Parole de Dieu est complète dans le Coran.

"La parole de ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et justice. Nul ne peut modifier Ses paroles. Il est l'Audient, l'Omniscient."
(Coran, 6:115)

L'affirmation des partisans des hadiths, que Dieu aurait révélé à Son prophète des paroles ou des enseignements en dehors du Coran (qu'ils appellent hadith qudsi), est en violation manifeste de ce verset. Elle est aussi contraire aux versets 17:73 et 69:43-47 où Dieu avertit clairement le Prophète de ne jamais attribuer d'autres paroles à Dieu que le Coran :

"Ils ont presque réussi à te troubler en ce que Nous t'avons révélé afin que tu forges le mensonge contre Nous. Ils t'auraient alors pris pour ami.

Et si Nous ne t'avions pas affermi, tu te serais presque incliné un peu vers eux. Nous t'aurions alors fait goûter le double de la vie et le double de la mort, puis tu n'aurais trouvé pour toi aucun secoureur contre Nous."
(Coran, 17:73-75)

*"Une descente du Seigneur des mondes.
S'il avait inventé certains propos à Notre
sujet,
Nous l'aurions saisi de la main droite,
puis Nous lui aurions tranché l'aorte,
et aucun d'entre vous n'aurait pu Nous en
empêcher." (Coran, 69:43-47)*

6. Le Coran est pleinement détaillé

Les versets suivants confirment que le Coran est pleinement détaillé et qu'il contient tous les détails dont a besoin un croyant afin de suivre l'islam :

"... Nous n'avons rien négligé dans le Livre. Puis, vers leur Seigneur ils seront rassemblés." (Coran, 6:38)

*"Chercherai-je un autre juge que Dieu, alors que c'est Lui qui a fait descendre vers vous ce **Livre détaillé** ? Ceux auxquels Nous avons donné le Livre savent qu'il est descendu de ton Seigneur avec la vérité. Ne sois donc pas parmi les sceptiques." (Coran, 6:114)*

"La parole de ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et justice. Nul ne peut modifier

Ses paroles. Il est l'Audient, l'Omniscient."
(Coran, 6:115)

*"Dans leurs histoires se trouve une leçon pour les doués d'intelligence. Ce n'est pas un hadith inventé mais une confirmation de ce qui le précédait, **une explication de toute chose**, une guidance et une miséricorde pour des gens qui croient."* (Coran, 12:111)

*"Un jour, Nous susciterons dans chaque communauté un témoin contre eux, choisi parmi eux. Nous t'avons amené (Mohammed) comme témoin contre ceux-ci, et **Nous avons fait descendre sur toi le Livre, comme un exposé explicite de toute chose**, et comme guidance, miséricorde et bonne nouvelle pour les soumis."*
(Coran, 16:89)

En dépit des mots très clairs "explication de toute chose", "explicite", "détaillé", les interpréteurs corrompus continuent d'affirmer que le Coran n'inclut pas tous les détails de la religion ! Ils prétendent que le Coran n'a mentionné que les grandes lignes de la religion alors que les détails des rites quotidiens se trouvent dans les hadiths et la sunna !

Ces fausses affirmations ne font qu'exposer leur ignorance du Coran, et leur incrédulité aux paroles de Dieu.

En conclusion, croire au Coran nécessite de croire aux six vérités exposées ici, et pas seulement de croire que c'est la parole de Dieu. Par conséquent, ceux qui insistent à prétendre que le Coran n'inclut pas tous les détails de la religion ou ceux qui croient que le Coran est ambigu et ne peut être expliqué qu'avec les hadiths ne croient pas au Coran, et ne croient pas en Dieu. Il n'y a pas de "si" ou de "mais" concernant cette question.

2. Les hadiths

1. Que sont les "hadiths" ?

Ce sont les paroles supposées du prophète Mohammed, rapportées de bouche à oreille suivant une "chaîne de transmission".

Les plus importants hadiths, pour les sunnites, se trouvent dans les recueils de Bukhari et Muslim. Ces deux savants sont donc le bout des chaînes de transmission, chaînes qui peuvent comporter 5, 6, 7 personnes. On a donc : "Bukhari a rapporté qu'un tel a rapporté d'un tel, qui a rapporté d'un tel, qui a rapporté d'un tel, qui a rapporté d'un tel, qu'il aurait entendu le prophète dire...", et s'ensuit le contenu proprement dit du hadith.

Pourquoi tant de maillons dans ces chaînes ? Car Bukhari, Muslim et les autres principaux rapporteurs de hadiths ont vécu 200 ans après la mort du prophète.

Se pose donc tout de suite la question de l'authenticité de ces hadiths. 200 ans de bouche à oreille, imaginez les erreurs !

Il a donc fallu inventer une "science" pour séparer les hadiths authentiques des hadiths inventés. Mais quelle importance accorder à cette soi-disant "science des hadiths", quand les chaînes de transmission s'étaient sur 200 ans ?

Comment prouver la bonne foi d'un maillon de la chaîne quand celui-ci a vécu un siècle plus tôt ? Et même si sa sincérité pouvait être vérifiée, comment s'assurer qu'il n'ait pas transmis d'erreur involontaire ?

Un seul exemple suffira à démontrer l'utopie de cette soi-disant "science" :

Le pèlerinage d'adieu du prophète Mohammed est une pierre angulaire dans l'histoire musulmane. Le dernier sermon donné par le Prophète lors de ce pèlerinage a été entendu par des milliers de musulmans. Il y a cependant trois versions de ce sermon dans les livres de hadiths. Cela reflète en soi le degré de corruption des livres de hadiths puisque c'est le discours du prophète Mohammed ayant eu le plus de témoins.

1 - Première version : "J'ai laissé parmi vous ce qui, si vous vous y tenez fermement, vous préservera de l'égarement : le livre de Dieu et ma famille". (Muslim 44/4, Nu2408; Ibn Hanbal 4/366; Darimi 23/1, nu. 3319).

Il s'agit de la version faite par les musulmans chiites.

2 - Deuxième version : "J'ai laissé parmi vous ce qui, si vous vous y tenez fermement, vous

préservera de l'égarement : le livre de Dieu et ma Sunna". (Muwatta, 46/3)

Il s'agit de la version faite par les musulmans sunnites.

3 - Troisième version : "J'ai laissé parmi vous ce qui, si vous vous y tenez fermement, vous préservera de l'égarement : le livre de Dieu". (Muslim 15/19 ; 7/2803, nu 1218, Ibn Majah, 25/84, Abu Dawud 11/56).

Cette dernière version est la version haïe par les musulmans sunnites et chiites. C'est la seule version qui est conforme à l'affirmation répétée dans le Coran que le message de Mohammed était seulement le Coran. Beaucoup de musulmans sunnites et chiites ne savent même pas que cette version du sermon existe. En réalité, ils ne veulent pas le savoir, car la vérité blesse.

Trois versions pour ce sermon qui fut entendu par des milliers de croyants. Comment accorder alors le moindre crédit à des hadiths rapportés par une poignée de personnes ?

2. Combien de hadiths ?

Le nombre de hadiths recueillis et attribués au prophète Mohammed se compte en centaines de milliers, jusqu'à 700 000. La majorité de ces hadiths sont de purs mensonges et fabrications, et ont été rejetés par les premiers savants musulmans qui pensaient pouvoir distinguer les hadiths authentiques de ceux qui étaient fabriqués.

Penchons-nous sur quelques-uns des célèbres collecteurs de hadiths et sur ce qu'ils ont collectés :

(1) Malik Ibn Anas recueillit environ 500 hadiths dans son célèbre livre "Al-Muwatta".

(2) Ahmed Ibn Hanbal recueillit environ 40 000 hadiths, dans son célèbre "Musnad". Il choisit ces 40 000 hadiths parmi 700 000. En d'autres termes, il pensait que 660 000 hadiths étaient non prouvés, mensongers et/ou des fabrications. Cela représente 94% de mensonges et de fabrications.

(3) Bukhari recueillit environ 600 000 hadiths, en accepta 7275 et considéra 592 725 hadiths comme non prouvés, mensongers et/ou fabriqués. Cela représente près de 99% de ce qu'il a recueilli.

(4) Muslim recueillit 300 000 hadiths, n'en accepta que 4000 d'entre eux et en refusa environ 296 000, soit près de 99% de ces hadiths collectés.

Cela nous donne une idée de l'ampleur de la corruption qui est entrée, ou a tenté d'entrer dans l'islam.

3. Le "Sahih" de Bukhari : exemple de corruption

L'imam Al-Bukhari, ou Bukhari pour faire court, est juste un des nombreux savants qui ont décidé de recueillir les hadiths malgré l'interdiction claire, exprimée par le prophète lui-même et tous les califes qui l'ont suivi, de collecter et d'écrire autre chose que le Coran.

Alors que le christianisme moderne est en grande partie le produit de la corruption et des inventions de Paul, l'islam sunnite traditionnel, tel que pratiqué aujourd'hui, est le produit de la corruption de la vraie religion qu'est l'islam par des gens comme Bukhari.

Dès que les musulmans ont déserté le Coran en faveur des livres de hadiths, leur

véritable islam a été corrompu et leur pratique de l'islam aujourd'hui n'est que le reflet de l'islam des savants comme Bukhari, Muslim, Nesaay, Tirmidhy, Abu Daoud et d'autres. Ce n'est plus le vrai message que le prophète Mohammed a délivré.

Non seulement Bukhari enfreignit les règles qu'il utilisa pour garantir l'authenticité des hadiths, mais ses sentiments personnels, son alliance politique et la haine des gens comme Ali Ibn Abu Talib affecta son choix des hadiths à lister dans son livre et ceux à rejeter. Il se souciait moins du contenu des hadiths. Il a listé de nombreux hadiths qui contredisent le Coran, contredisent d'autres hadiths, contredisent le sens commun, insultent Dieu, insultent le prophète Mohammed et insultent les épouses du Prophète et sa famille.

Bukhari a rapporté de nombreux hadiths dans son livre de gens qui étaient considérés comme menteurs, corrompus et indignes de confiance. Les érudits musulmans qui lui ont succédé ont eu peur d'exposer la vérité et les imperfections de Bukhari et d'autres savants de hadiths comme lui. Prenons un exemple simple, dans le célèbre livre "Al-Mustadrek", l'auteur affirme que Bukhari a listé des hadiths de 434 personnes qui n'ont pas été acceptées par Muslim dans son livre "Sahih Muslim", car

indignes de confiance. D'un autre côté Muslim a accepté pour son livre 625 personnes qui ont été refusées par Bukhari.

La corruption de l'islam par les hadiths a commencé peu de temps après la mort du prophète. Cette corruption atteignit son apogée à la fin du deuxième siècle après l'Hégire (9ème siècle) lorsque les fameux six livres de références (pour les sunnites) de hadiths furent écrits.

4. Des hadiths qui insultent le prophète Mohammed

Les recueils de Bukhari et Muslim sont pleins de hadiths honteux qui insultent Dieu, le prophète Mohammed, les musulmans, l'islam et aussi l'intelligence de n'importe quel être humain.

Dans cette section, nous allons montrer certaines des insultes faites envers le prophète Mohammed lui-même par les mêmes personnes qui prétendent préserver ses hadiths. Leurs mensonges et leurs fabrications sont évidents, mais ils osent appeler ces fabrications des hadiths "sahih" (authentiques).

Voici quelques exemples (voir la page "Références" en fin d'ouvrage pour plus d'informations sur les références des hadiths) :

(1) Les livres Sahih contiennent de nombreuses règles qui contredisent le Coran. Dans un de ces hadiths, le Prophète est dépeint comme quelqu'un qui a désobéi à Dieu en jouant le rôle de législateur, alors que nous savons que le Coran insiste catégoriquement sur le fait que seul Dieu est législateur. Un de ces hadiths affirme que le Prophète a ordonné une peine pour l'adultère de lapidation à mort !

Muslim, Livre 17, Numéro 4191 ⁽¹⁾, également Bukhari ^(a) : "Ubada b. as-Samit a rapporté que le messenger de Dieu a dit que la punition de l'adultère dans le cas des personnes mariées est de cent coups de fouet puis d'être lapidées (à mort)."

Les partisans des hadiths affirment même qu'il y avait un verset dans le Coran qui autorisait la peine de lapidation, mais qu'il a été mangé par une chèvre et donc retiré du Coran ! Quelle insulte envers Dieu, le Prophète et envers l'intégrité de la révélation divine !

Quand on sait que des pays appliquent cette peine, et montrent ainsi une image

détestable de l'islam, on se rend bien compte du mal que provoquent ces hadiths sataniques.

(2) Dans les hadiths, on nous dit que le prophète Mohammed avait l'habitude d'avoir des relations sexuelles avec ses femmes, 9 d'entre elles, en moins d'une heure, le jour ou la nuit. Et qu'il lui a été donné la puissance sexuelle de 30 hommes :

Bukhari, Vol. 1, Livre 5, Hadith 282 ⁽²⁾ : "Anas: Le Prophète avait l'habitude de faire le tour (d'avoir des relations sexuelles avec elles) de toutes ses femmes en une nuit, et il avait neuf épouses."

Qu'est-ce que ce mensonge honteux a à voir avec le message d'adorer Dieu seul ! Quel genre d'image est-ce que Bukhari essaye de donner du Prophète par ce hadith ? Est-ce que Bukhari comprend que le cœur du message de Mohammed est principalement lié à sa virilité sexuelle ? Est-ce que Bukhari pense que Dieu a envoyé le prophète pour ça ?

De plus, celui qui accepte ce hadith comme étant authentique contribue en réalité à la publication de tels mensonges grossiers contre le Prophète de Dieu.

(3) Dans Bukhari, Volume 8, livre 82, numéro 794 ^{(3)(b)}, nous lisons:

"Un groupe de personnes appartenant aux tribus Oreyneh et Oqayelh vint voir le Prophète pour embrasser l'islam, le Prophète leur conseilla de boire de l'urine de chameau. Plus tard, ils tuèrent le berger du Prophète, alors le Prophète les saisit, leur creva les yeux, coupa leurs mains et leurs pieds, et les laissa sans eau dans le désert pour qu'ils meurent".

C'est l'image qui est donnée par les livres de hadiths du Prophète, un homme que Dieu décrit dans le Coran comme étant de haute moralité. Le hadith le dépeint comme un barbare qui crève les yeux des gens et coupe leurs mains et leurs pieds ! Cela sans mentionner sa prescription de boire l'urine de chameau !

Seuls les ennemis de Dieu, les ennemis du prophète Mohammed et les ennemis de l'islam suivent et défendent les livres de hadiths.

(4) Un des hadiths les plus souvent utilisés pour attaquer l'islam et le Prophète est le suivant :

Volume 7, Livre 62, Numéro 64 ^{(4)(c)} : Aïcha rapporte que le Prophète l'a épousée quand elle

avait six ans et qu'il a consommé son mariage quand elle en avait neuf, puis qu'elle est restée avec lui pendant neuf ans (soit jusqu'à sa mort).

Inutile de dire que ce hadith est une énorme insulte envers le Prophète, et que, s'il était vrai, ce serait un cas de maltraitance d'enfant, pour dire le moins. Cette histoire est sans aucun doute un mensonge contre le Prophète et contre Aïcha.

(5) Le Prophète décrit les femmes comme étant tordues !

Volume 7, Livre 62, Numéro 113 ^{(5)(d)} : rapporté par Abu Hurayra : l'apôtre de Dieu a dit : Veuillez du bien aux femmes. Elles ont été créées d'une côte et la côte la plus tordue est celle de la partie supérieure. Si tu cherchais à la redresser, tu la briserais, mais si tu la laissais ainsi, elle resterait tordue.

Encore un autre hadith qui est sans aucun doute un mensonge contre le Prophète. Ce hadith a les relents d'une culture du désert, masculine, qui traite les femmes comme des êtres inférieurs et de deuxième classe, et non pas les paroles d'un prophète envoyé par Dieu. Encore un autre mensonge fabriqué contre le Prophète.

(6) Le Prophète déclare : "Les meilleures femmes sont celles qui montent des chameaux"!

Bukhari Volume 7, Livre 62, Numéro 19 ^{(6)(e)} : rapporté par Abu Hurayra : Le Prophète a dit : "Les meilleures femmes sont celles qui montent les chameaux, ainsi que les justes parmi les femmes de Quraish. Elles sont les plus tendres envers leurs enfants et les femmes les plus protectrices de la propriété de leur mari".

Celles qui montent les chameaux ? Quel profond critère pour évaluer les femmes !

(7) Peut-être l'un des mensonges les plus flagrants contre le prophète est celui qui prétend que celui-ci aurait permis aux couples de se marier pendant quelques jours pour satisfaire leur convoitise !

Volume 7, Livre 62, Numéro 52 ^{(7)(f)} : rapporté par Jabir bin Abdullah bin Salama et Al-Akwa' : Alors que nous étions dans une armée, l'apôtre de Dieu est venu vers nous et a dit : "Vous avez été autorisé à faire la Mut'a (mariage), alors faites-le." Salama bin Al-Akwa' a dit: l'apôtre de Dieu a dit : "Si un homme et une femme acceptent (de se marier temporairement), leur mariage doit durer trois nuits, et s'ils veulent

continuer, ils peuvent le faire, et s'ils veulent se séparer, ils peuvent le faire"

Ce mensonge est double. Tout d'abord, il dépeint le Prophète comme un législateur en dehors de Dieu, ce qui viole un certain nombre de versets coraniques qui confirment que Dieu est le seul Législateur. Deuxièmement, il donne des excuses aux gens d'approcher le mariage avec une attitude totalement différente de celle conçue par Dieu. Le mot "Mut'a", qui se traduit par "mariage de plaisir", est en réalité une forme très subtile et déguisée de prostitution !

Inutile de dire que tous les obstacles placés par Dieu devant l'homme avant qu'il ne puisse divorcer de sa femme comme : attendre une période de 4 mois avant de divorcer, demander un conseiller des 2 familles, donner à l'épouse une compensation de divorce, ne pas expulser la femme de la maison commune, tous ces obstacles sont là pour établir le fait que Dieu considère le mariage comme un lien durable entre l'homme et la femme, et non pas comme une rencontre de 3 jours servant à évaluer la performance sexuelle de l'autre !

(8) Un autre mensonge flagrant contre le Prophète se trouve dans le hadith ci-dessous. Tout au long du Coran on nous dit que le

Prophète Mohammed ne faisait aucun miracle. Et dans d'autres versets, Dieu parle au prophète et lui dit que si les gens demandent des miracles personnels, alors il doit répondre qu'il n'est rien de plus qu'un messager humain sans miracles.

Toutefois, le hadith suivant présente le prophète comme faiseur de miracles impressionnants:

Bukhari, Volume 5, livre 58, numéro 208 ^{(8)(g)} : Anas bin Malik: Les habitants de La Mecque ont demandé à l'apôtre de Dieu de leur montrer un miracle. Alors il leur montra la scission de la lune en deux moitiés entre lesquelles ils ont vu la montagne Hiram.

5. D'autres mensonges et fabrications "Sahih" ("authentiques")

Dans la section suivante, nous allons lire quelques-uns des mensonges et des fabrications les plus scandaleux que les savants appellent hadiths authentiques (sahih). Ils montrent à quel point ces savants étaient désespérés et confus dans la collecte de tout ce qui avait été attribué au Prophète du moment qu'ils étaient satisfaits de l'Isnad (chaîne de transmission) ! Cela a été

fait indépendamment du contenu des hadiths. Que cela rentre en contradiction avec le Coran ou le sens commun ne semble pas avoir eu beaucoup d'importance ! Ce qui suit est juste un échantillon de ces mensonges sahih :

(1) Ne croisez pas vos jambes

Jabir a dit : "Le Messager de Dieu a interdit à un homme de croiser une jambe sur l'autre lorsqu'il est couché sur le dos" (Abu Dawud ⁽⁹⁾)

(2) Croisez les jambes

Ebada Ibn Tamim a dit : "son père lui a dit qu'il a vu le Messager de Dieu couché sur le dos tout en croisant les jambes" (Sahih Muslim, et Bukhari ^{(h)(10)})

(3) Ne pas boire debout

Sahih Muslim, Livre 23, Numéro 5017 ⁽¹¹⁾ : Abu Hurayra a dit : le Messager de Dieu a dit : "Ne buvez pas en position debout, si quelqu'un a oublié et l'a fait, il doit vomir ce qu'il a bu"

(4) Boire debout

Sahih Muslim, Livre 23, Numéro 5023 ⁽¹²⁾ : Ibn

Abbas a dit : "Le Messager de Dieu a bu de l'eau de Zamzam en étant debout"

(5) Uriner en position debout

Bukhari, Vol. 3, Livre 43, Hadith 651 ⁽¹³⁾ : "Le Prophète a uriné en position debout"

(6) Ne pas uriner en position debout

Ibn Majah, Vol. 1, Livre 1, Hadith 308 ⁽¹⁴⁾ : "Omar a dit : le messager de Dieu m'a vu uriner en étant debout, et il a dit : Ô `Omar, n'urine pas en étant debout."

(7) Les femmes, les chiens et les ânes

Sahih Muslim, Livre 4, numéro 1032 ⁽¹⁵⁾ : "Le Messager a dit que la prière est annulée si un âne, une femme ou un chien noir passe devant celui qui prie" !

Quelle insulte grossière faite aux femmes, ces mots pourraient vraiment venir d'un prophète de Dieu ?

(8) La femme est de mauvais augure

Sahih Bukhari Volume 7, Livre 62, Numéro 32 ⁽¹⁶⁾ : "La femme, la maison et le cheval sont de mauvais augure."

Un autre reflet des préjugés contre les femmes, qui était un caractère de ceux qui ont fabriqué les hadiths. Le véritable islam qui est dérivé du Coran donne le plein respect à la femme et n'utilise jamais de telles descriptions.

(9) Insulte envers Dieu

Sahih Bukhari, Vol. 9, Livre 93, Hadith 532 ⁽¹⁷⁾
: "Le Jour du Jugement, Dieu ouvrira sa jambe et montrera sa cuisse au Prophète."

"Dieu va montrer sa jambe aux croyants et ils se prosterneront."

(10) Encore des insultes envers les femmes, et non-sens

Sahih Bukhari, Vol. 4, Livre 55, Hadith 611 ⁽¹⁸⁾:
Abu Hurayra a dit : le Messager de Dieu a dit :
"Si ce n'était pas pour les juifs (enfants d'Israël), la nourriture ne se serait jamais détériorée et la viande n'aurait jamais mal tournée (pourriture, décomposition ou gâchée), et si ce n'était pas pour Eve, aucune femme n'aurait jamais trompé son mari".

Encore une fois un blasphème contre Dieu et Son prophète. Insulter les femmes et les chiens est une caractéristique d'Abu Hurayra. Il

est impossible qu'un prophète de Dieu ait pu dire une telle absurdité. Pourtant, ce hadith est l'un de ceux considérés comme authentique (sahih) par les savants du hadith ! Il est évident qu'Abu Hurayra, qui a fabriqué ce hadith, était tellement ignorant qu'il ne savait pas que la nourriture pourrit en raison de germes et que c'était le cas bien avant la venue des juifs. Quant à Eve, le Coran ne l'a jamais blâmée pour le péché qu'Adam et Ève ont commis ensemble. Blâmer toutes les femmes dans le monde pour un péché qu'Eve aurait soi-disant commis est contre l'enseignement coranique de base qui stipule qu'aucune âme n'est responsable pour les péchés d'une autre.

(11) Les femmes et le leadership

Sahih Bukhari, Vol. 9, Livre 88, Hadith 219 ⁽¹⁹⁾
: Abu Bakara rapporte que le Messager de Dieu a dit : "Toute communauté dont le chef est une femme ne réussira jamais"

Un autre mensonge au nom du Prophète qui n'a pas le soutien du Coran. Ce hadith prouve réellement la corruption de l'imam Al-Bukhari lui-même qui a accepté ce hadith d'Abu Bakara, un homme connu pour avoir menti et qui a été puni en public par Omar Ibn Al-Khattab.

Ces mensonges sur les femmes peuvent expliquer pourquoi de nombreuses communautés islamiques qui prennent les hadiths comme une deuxième source de loi traitent toujours les femmes comme des êtres inférieurs aux hommes, et pourquoi les femmes dans ces communautés obtiennent rarement des postes politiques élevés. Ce hadith n'a pas le soutien du Coran. Nous lisons dans le Coran l'histoire de la reine de Saba, qui a embrassé l'islam et qui a mené une grande nation.

(12) Tuez les chiens

Bukhari, Vol. 4, Livre 54, Hadith 540 ⁽²⁰⁾ : "Abdullah Ibn Omar rapporte que le Messager de Dieu a ordonné de tuer tous les chiens (autres que les chiens de berger ou chiens de chasse)".

Abu Dawud ⁽²¹⁾ : Le Messager de Dieu a dit : "Si les chiens n'étaient pas une espèce de créature, j'ordonnerais qu'ils soient tous tués ; mais tuez tous ceux qui sont entièrement noirs"

Une autre absurdité et une insulte envers l'islam et le Prophète.

(13) Satan urine dans vos oreilles

Sahih Muslim et Sahih Bukhari ⁽²²⁾: Abu Hurayra a dit : "Le Messager de Dieu a mentionné qu'un homme a dormi toute la nuit (qu'il n'a donc pas fait sa prière). Il a dit que Satan avait uriné dans ses oreilles".

(14) Satan rit quand vous bâillez

Sahih Bukhari, Volume 4, livre 54, numéro 509 ⁽ⁱ⁾⁽²³⁾ : Abu Hurayra a dit : le Prophète a dit : "Le bâillement est de Satan. Si vous êtes sur le point de bâiller, vous devriez essayer d'arrêter autant que possible. Si vous bâillez, Satan va rire".

(15) Le diable pénètre par la bouche

Sahih Muslim, Livre 42, Numéro 7130, et Bukhari ⁽ⁱ⁾⁽²⁴⁾ : "Le fils d'Abou Saïd al-Khudri a rapporté sous l'autorité de son père que le Messager de Dieu a dit : Quand l'un de vous bâille, il doit garder sa bouche fermée avec l'aide de sa main, car sinon le diable y pénètre"

Une autre absurdité d'un hadith sahih !

(16) Satan dort dans le fond de votre gorge

Sahih Bukhari et Sahih Muslim ⁽²⁵⁾: Abu Hurayra a rapporté que le Prophète a dit : "Quand quelqu'un se réveille de son sommeil,

il/elle doit nettoyer son nasopharynx (arrière de la gorge), (en prenant de l'eau dans la bouche et en se gargarisant avec) trois fois, parce que Satan passe la nuit dans le nasopharynx.

Encore une autre absurdité d'Abu Hurayra acceptée par les savants des livres Sahih !

(17) Satan pète fort

Sahih Muslim et Bukhari ⁽²⁶⁾ : Abu Hurayra a rapporté que le Prophète a dit : "Lorsque l'appel à la prière est fait, Satan se retourne pour péter très fort pour qu'il n'entende pas l'Adhan (appel à la prière). Quand l'adhan est terminé Satan se retourne..."

On peut se demander, comment quelqu'un peut-il croire que le Prophète qui a été envoyé par Dieu ait pu prononcer de telles paroles, ou qu'est-ce que ces mots ont à voir avec la religion qui enseigne l'adoration de Dieu seul !

(18) Satan et l'âne

Tirmidhi ⁽²⁷⁾ : Abu Hurayra a rapporté que le Prophète a dit : "Lorsque vous entendez un âne braire, cherchez alors refuge auprès de Dieu contre le diable car l'âne a vu un diable. Lorsque vous entendez le chant du coq,

demandez à Dieu Ses Bienfaits car le coq a vu un ange."

Une autre bêtise inventée ! Une autre insulte au prophète Mohammed par ceux qui prétendent le respecter, tout en lui attribuant des paroles absurdes dans les livres de hadiths dits Sahih.

(19) Les femmes en Enfer

Bukhari, Vol. 7, Livre 62, Hadith 126 ^{(k)(28)} : Rapporté par `Imran, le Prophète a dit : "J'ai regardé en Enfer et la majorité de ses habitants étaient des femmes."

Dans Bukhari Volume 1, Livre 6, numéro 301 ⁽²⁹⁾, il est expliqué que la majorité des femmes se retrouvent en enfer parce qu'elles ne respectent pas leurs maris !

Le Coran ne soutient absolument pas l'idée étrange qui implique qu'un critère pour atteindre le paradis est l'obéissance au mari ! Les seuls critères pour atteindre le ciel est la croyance en Dieu, en s'abstenant de l'adoration des idoles et en observant la justice. Les deux hadiths ci-dessus sont évidemment le produit de la culture des Arabes de l'époque et de la manière dont ils traitaient les femmes comme des êtres inférieurs qui doivent toujours être

subordonnées à leurs maris ! Certains imams prêchent ouvertement aujourd'hui encore ces faux concepts. Beaucoup d'entre eux considèrent la femme comme étant une distraction et une tentation vers le péché !

(20) Les habitants du Paradis sont surtout les pauvres !

Dans Bukhari Vol. 8, Livre 76, Hadith 456 ^(k)
⁽³⁰⁾, nous lisons que la majorité des habitants du Paradis sont les pauvres !

Là encore, voilà un autre hadith (considéré comme authentique) qui contredit clairement le Coran. Le Coran enseigne que les habitants du Paradis sont les plus justes. La justice est totalement indépendante de la richesse d'une personne. Car la justice peut être maintenue par de multiples moyens, et pas seulement par des dépenses monétaires. Par ailleurs, le Coran enseigne que Dieu pardonne tous les péchés de ceux qui s'abstiennent de Lui associer quoi que ce soit et qui L'adorent sincèrement. Cela confirme une fois de plus qu'être pauvre ou être riche n'enverra jamais une personne en Enfer, ni ne sauvera une personne de l'Enfer.

(21) Moïse nu

Sahih Bukhari, Volume 1, Livre 5, Numéro 277

(31) : Abu Hurayra a rapporté que le Messager de Dieu a dit : "Les enfants d'Israël avaient l'habitude de prendre un bain en se regardant les uns les autres alors qu'ils étaient complètement nus, tandis que Moïse prenait son bain à l'écart, seul. Ils ont dit, pourquoi Moïse ne prend-il pas son bain avec nous, peut-être qu'il a de grandes testicules ? Un jour, Moïse alla prendre un bain, et mit ses vêtements sur un rocher. Le rocher prit ses vêtements et s'enfuit. Moïse couru nu après le rocher lui criant de lui donner ses vêtements. Les enfants d'Israël regardèrent Moïse nu et dirent : Par Dieu, il a l'air normal. Moïse prit ses vêtements du rocher et la battit"

La question évidente est : comment une personne qui se prétend être musulmane peut-elle croire que le prophète Mohammed aurait prononcé ces paroles ??

(22) Maudit soit la femme

Sahih Bukhari, Volume 4, livre 54, numéro 460
(32) : Abu Hurayra a rapporté que le Messager de Dieu a dit : "Si un homme appelle sa femme dans son lit pour un rapport sexuel et qu'elle refuse, et qu'il dorme la nuit en colère contre elle, elle sera maudite par Dieu et les anges jusqu'au matin."

Un autre hadith absurde qui traite les

femmes comme des objets de satisfaction plutôt que comme des partenaires dans un lien de mariage. Ce hadith ne se rapproche même pas de loin des enseignements de Dieu dans le Coran où la relation entre un homme et son épouse est construite sur l'amour et le respect mutuels.

"Parmi Ses signes, Il a créé pour vous, à partir de vous-mêmes, des épouses pour que vous viviez en tranquillité auprès d'elles, et Il a mis entre vous de l'affection et de la compassion. En cela il y a des signes pour des gens qui réfléchissent." (Coran, 30:21)

(23) Se lécher les doigts et les assiettes

Sahih Muslim, Livre 23, numéros 5037 à 5044, et Bukhari ⁽¹⁾(33)

On pourrait penser que des sujets tels que la croyance et la justice seraient ceux auxquels le plus d'importance aurait été donnée dans les Livres Sahih, mais étonnamment, nous trouvons d'autres sujets triviaux d'égale importance.

Dans le Sahih Muslim, nous trouvons pas moins de 8 hadiths qui prônent l'importance de se lécher les doigts après avoir terminé un repas !!!

Le hadith 5043 ⁽³⁴⁾ dit : "Abu Hurayra a rapporté que le Messager de Dieu a dit : "Quand l'un de vous mange, vous devez vous lécher les doigts parce que vous ne savez pas où se trouvent les bénédictions (Baraka)".

On reste sans voix après la lecture de tels décrets et on se demande comment des millions de musulmans peuvent croire que ces absurdités peuvent être l'essence de notre belle religion.

(24) Satan mange avec la main gauche

Sunan Abu Dawud, Livre 27, Numéro 3767 ⁽³⁵⁾: Umar Ibn Abu Salamah a rapporté que le Messager de Dieu a dit : "Si l'un de vous mange, vous devriez manger avec la main droite, et boire avec la main droite, parce que Satan mange et boit avec sa main gauche."

(25) Pour les épouses, une voie facile vers le Paradis

Al-Tirmidhi ⁽³⁶⁾ : Um Salma a rapporté que le Messager de Dieu a dit : "Si une femme meurt alors que son mari était satisfait d'elle, elle entrera au Paradis."

Inutile de dire que les critères coraniques d'admission au Paradis sont la croyance en Dieu

ainsi que la justice. L'obéissance au mari est un critère que l'on ne trouve nulle part dans le Coran.

(26) Le mari comme un dieu

Bukhari, Vol. 7, Livre 62, Hadith 120 ⁽³⁷⁾ :
Abou Saïd Al-Khudari a rapporté que le
Messager de Dieu a dit : "Une femme ne doit
pas jeûner, sauf avec la permission de son
mari."

Encore une fois nous notons la contradiction entre les hadiths et le Coran. Nulle part dans le Coran n'est donné au mari le pouvoir d'autoriser ou d'empêcher sa femme d'observer ses devoirs religieux ! Ces droits sont autorisés par Dieu et sont totalement indépendants de la relation entre un homme et sa femme, ou d'ailleurs, de toutes les relations humaines.

(27) Les péchés des musulmans sont transférés aux juifs et aux chrétiens

Sahih Muslim, Livre 37, Numéro 6668 ⁽³⁸⁾ :
"Abu Burda a dit que son père a dit que le
Messager de Dieu a dit : "Le Jour Dernier,
certains musulmans viendront avec des péchés
aussi haut que des montagnes, mais Dieu leur

pardonna ces péchés et les transférera aux juifs et aux chrétiens".

Ce hadith fabriqué entre en contradiction avec les enseignements du Coran qui affirment que chaque âme n'est responsable que de ce qu'elle a fait, et contredit aussi le fait que Dieu confirme que certains d'entre les juifs et les chrétiens sont des croyants en Dieu et qu'ils recevront leur récompense de leur Seigneur.

(28) Un musulman mort signifie un juif en Enfer

Sahih Muslim ⁽³⁹⁾ : Burda a raconté que son père a dit que le Messager de Dieu a dit : "Chaque fois qu'un musulman meurt, Dieu met dans le feu de l'Enfer un juif ou un chrétien."

(29) Crachez sur votre côté gauche

Sahih Bukhari, Volume 4, livre 54, numéro 512 ^(m) ⁽⁴⁰⁾ : Abu Qatada a dit que le Prophète a dit : "Le bon rêve vient de Dieu et le mauvais rêve vient de Satan. Si l'un de vous a un mauvais rêve, vous devez cracher sur votre gauche et chercher refuge auprès de Dieu contre Satan."

Sans commentaire !

(30) Lorsque vous crachez, frottez le crachat avec votre chaussure gauche

Sahih Muslim ⁽⁴¹⁾ : Abdulla Ibn al-Shakheer a dit que son père a dit : je priais avec le Messager de Dieu et je l'ai vu cracher puis frotter son crachat avec sa chaussure gauche.

Est-ce la raison pour laquelle les savants des hadiths nous disent que, sans hadiths, l'islam est perdu ? Est-ce parce que les hadiths nous donnent toutes les instructions nécessaires sur la façon de cracher et où cracher ?

(31) Plonger la mouche dans sa nourriture

Sahih Bukhari Volume 7, Livre 71, Numéro 673 ⁽ⁿ⁾ ⁽⁴²⁾ : Abu Hurayra a dit que le Messager de Dieu a dit : "Si une mouche tombe dans votre bol, vous devriez l'immerger complètement dans le liquide, parce que dans l'une des ailes se trouve la maladie et dans l'autre aile se trouve la guérison."

Quel grand conseil médicinal pour une hygiène parfaite !

(32) Ne construisez pas de mosquées sur les tombes

Ils ne suivent même pas leurs propres hadiths !

Sahih Bukhari, Volume 2, livre 23, numéro 414 (o)(43) : Abu Hurayra a dit que le Messager de Dieu a dit : "Maudits soient les juifs et les chrétiens, ils ont fait des tombes de leurs Prophètes des masjids (lieux de culte)."

Et bien, qu'est-ce que les musulmans ont fait avec la tombe de Mohammed après sa mort ? Tout en prétendant croire en ce qui est écrit dans ces livres de hadiths, ils ont construit une mosquée sur sa tombe. En outre, on trouve dans le Coran qu'il n'est fait mention que d'une seule mosquée sacrée (haram), qui est la Kaaba à la Mecque. Cependant, les musulmans qui ont idolâtré le Prophète contre sa volonté ont élevé sa mosquée pour être la deuxième mosquée sacrée, ils ont maintenant deux mosquées sacrées qu'ils appellent "Al-Haramayn".

(33) Les femmes devraient allaiter les hommes adultes!

Sahih Muslim, Livre 8, numéro 3425 (44) : Aïcha a rapporté que Salim, l'affranchi d'Abu Hudhayfa, vivait avec lui et sa famille dans leur maison. Elle (la fille de Suhayl et l'épouse d'Abu Hudhayfa) vint auprès du Messager de Dieu et dit : "Salim a atteint la puberté, il

commence à comprendre ce que les hommes comprennent, il entre dans notre maison librement, et je pense qu'Abu Hudhayfa se sent gêné par cette situation." Le Messenger de Dieu lui dit : "Allaite-le et tu lui seras interdite, et le sentiment d'aversion qu'il éprouve dans son cœur disparaîtra." Elle revint plus tard et dit : "Je l'ai allaité et ce qu'il y avait dans le cœur d'Abu Hudhayfa a disparu."

Ce hadith Sahih (authentique) est aussi rapporté dans le Sunan d'Abu Dawud, le Muwatta de l'Imam Malik et par Ibn Majah.

Le Dr Izzat Attya, chef du département de hadith d'Al-Azhar, qui est l'Université islamique la plus prestigieuse au monde, a émis une fatwa (décret religieux) déclarant qu'il est légitime pour une femme musulmane qui travaille d'allaiter son collègue masculin pour éviter le péché de "khulwa" (être seule en compagnie d'un homme inconnu).

Le savant contemporain des hadiths, largement acclamé, feu Cheikh Al-Alabani, ne voyait rien de mal dans ce hadith. Dans un discours sur bande audio de douze minutes, il déclara : "En ce qui concerne ce hadith, personnellement, je ne vois aucune objection à un homme d'être nourri directement à partir du mamelon. Mais si jamais quelqu'un se sent mal

à l'aise avec quelqu'un se nourrissant au sein de sa femme (même s'il ne voit que le mamelon), il pourrait opter pour une autre façon, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'une tasse !

Sheikh Al Obeikan, un conseiller à la cour royale et consultant pour le Ministère de la Justice en Arabie Saoudite, a déclaré que les femmes qui sont en contact régulier avec des hommes, et qui ne sont pas leurs parents, devraient leur donner du lait maternel afin d'en faire leurs proches.

Les remarques d'Obeikan ont été suivies par une annonce faite par un autre religieux saoudien, Abi Ishaq Al Huwaini, qui a demandé aux femmes d'autoriser les hommes à téter le lait directement à partir de leurs seins.

D'autres personnalités religieuses ont essayé d'adoucir le caractère scandaleux de ce hadith en disant que la personne du hadith n'avait bu que du lait d'un ustensile et non à partir de la poitrine d'Aïcha !

C'est évidemment une mauvaise excuse car le mot arabe utilisé dans le hadith est "Arde'ee" qui signifie téter/donner le sein, cela ne signifie pas lui permettre de boire dans un ustensile !

Inutile de dire que ce hadith contredit

toutes les mesures de la décence dans le Coran. Le Coran ordonne aux femmes de couvrir leurs seins et absolument pas d'allaiter les hommes adultes !

Ce hadith est un mensonge flagrant contre le Prophète, et ceux qui croient un tel hadith sont ceux qui n'ont pas le moindre respect pour l'intégrité du Prophète (malgré le fait qu'ils prétendent le contraire).

6. Conclusion

Après cette liste non exhaustive de hadiths absurdes, insultants et contradictoires, on ne sait s'il faut en rire ou en pleurer...

Les musulmans connaissent-ils vraiment le contenu de ces recueils de hadiths "authentiques" ?

Si oui, comment peuvent-ils y croire ?

Note : par la suite, nous utiliserons le terme "hadithiste" pour désigner toute personne suivant les lois et règles contenues dans les hadiths, ce qui regroupe l'ensemble des sectes musulmanes (sunnisme, chiisme, wahabisme, etc.) puisque chacune a établi ses propres listes de recueils de hadiths "sahih" (authentiques).

3. Devons-nous suivre les hadiths ?

Nous avons vu au chapitre précédent de nombreux hadiths insultants, dégradants (en particulier pour les femmes), absurdes et contradictoires. Cela devrait suffire pour rejeter en bloc tous les autres hadiths rapportés par ces prétendus savants.

Mais intéressons-nous maintenant à ce que dit le Coran à ce sujet.

Le Coran contient des commandements clairs envers les musulmans de ne suivre que le Coran, et de rejeter tous les hadiths. Le mot arabe "hadith" signifie de manière générale "paroles", "narration" ou "récit". Dans un sens plus spécifique, on a vu que le mot *hadith* fait référence aux paroles personnelles supposées du prophète Mohammed.

Mais le Coran lui-même peut être qualifié de "hadith" :

"Dieu a fait descendre le meilleur des hadiths, un Livre impliquant analogie et répétition. Les peaux de ceux qui craignent leur Seigneur en frissonnent..." (39:23)

En effet, le Coran est un "récit", relatant les histoires des prophètes passés, contenant les

"paroles" de Dieu s'adressant au prophète et à toute l'humanité.

Le Coran est donc le meilleur des hadiths. Forcément, puisqu'il provient de Dieu. Et donc, tous les autres hadiths, même ceux provenant soi-disant du prophète, sont forcément "inférieurs".

Le meilleur hadith, celui qui provient de Dieu, est donc le seul qui mérite d'être suivi :

"Voilà les versets de Dieu que Nous te récitons en toute vérité. Alors en quel hadith, après Dieu et Ses versets, croiront-ils ?"
(Coran, 45:6)

Apparemment, la plupart des musulmans osent répondre à cette question par "je crois aux hadiths de Bukhari, Muslim, Malik, Abu Dawud...", et cela n'a pas l'air de les gêner.

Le "meilleur des hadiths" n'est donc pas suffisant pour les hadithistes.

"Parmi les hommes, il en est qui, sans aucune science, achète des hadiths divertissants pour égarer hors du chemin de Dieu et pour le prendre en raillerie. Pour ceux-là : un châtement humiliant.

Et quand on lui récite Nos versets, il tourne le dos avec orgueil, comme s'il ne les avait pas entendus, comme s'il y avait une

surdité dans ses oreilles. Annonce-lui un châtiment douloureux." (Coran, 31:6-7)

Nous avons suffisamment montré, au chapitre 1, des hadiths détournant ("divertissants") de la religion.

Le verset 31:7 est également très intéressant. Il correspond exactement au comportement qu'ont la plupart des hadithistes quand on débat avec eux : aveugles à la vérité simple et claire des versets coraniques qu'on leur expose, changeant de sujet dès qu'ils sentent que le Coran est contre eux. On en vient même à se demander s'ils croient tout simplement au Coran !

Dieu se moque aussi de ceux qui suivent d'autres livres que le Coran :

"Ou bien avez-vous un livre que vous étudiez, dans lequel se trouve ce que vous préférez ?" (Coran, 68:37-38)

Les hadithistes n'ont pas "un livre" mais des "dizaines de livres" qu'ils étudient ! Ils remplissent des bibliothèques entières avec leurs recueils de hadiths. Et vu le nombre de hadiths contradictoires, on peut trouver une chose ou son contraire, chacun pouvant alors choisir ce qu'il préfère.

Les hadithistes rétorquent également que le mot "hadith" dans le Coran ne se réfère pas aux hadiths du prophète.

Mais on vient de voir que le Coran lui-même est un hadith, car c'est un "récit", des "paroles" divines, et donc les paroles du prophète tombent également dans la catégorie "hadiths".

Lisons également les versets suivants :

"Lorsque le prophète confia en secret un HADITH à l'une de ses épouses et qu'elle l'eut divulgué, Dieu lui dévoila cela. Il en fit connaître une partie et laissa une autre partie. Puis, quand il l'en eut informée, elle dit : "Qui t'a informé de cela ?" Il dit : "C'est le Connaisseur, l'Informé qui me l'a divulgué"."
(Coran, 66:3)

Le prophète avait transmis un hadith (une "parole") à une de ses épouses. Voilà qui anéantit la thèse des hadithistes. Oui, le terme "hadith" s'applique également aux paroles du prophète.

"Ô vous qui avez cru, n'entrez pas dans les demeures du prophète, sans être invités à un repas, ni sans en attendre le moment. Mais lorsqu'on vous appelle, alors entrez. Puis, quand vous avez mangé, dispersez-vous, sans

chercher à rester pour un HADITH. Cela faisait du tort au prophète, mais il avait honte de vous le dire, alors que Dieu n'a pas honte de la vérité. ..." (Coran, 33:53)

Dieu donne ici l'ordre aux croyants qui vont manger chez le prophète de ne pas s'attarder après le repas, pour ne pas chercher à entendre et colporter des hadiths du prophète !

Comment oser alors imaginer que la transmission de hadiths prophétiques soit une bonne chose !

4. La "sunna" du prophète

Les musulmans d'aujourd'hui ont été conduits à croire que pour suivre le Prophète ils doivent suivre sa sunna. Le mot "sunna" est utilisé dans le Coran, et signifie une manière de faire ou une méthodologie.

Ainsi, les musulmans pensent que le Coran ne donne que les "grandes lignes" des pratiques, comme la prière, l'aumône, le jeûne, etc. et que le prophète aurait montré aux premiers musulmans la manière exacte de les accomplir.

Cette idée est tellement ancrée chez les musulmans, que la première chose qu'ils nous demandent quand ils apprennent que nous ne suivons que le Coran est : "Comment fais-tu pour prier ?", "Comment connais-tu le taux de la zakât (aumône) ?", etc.

Cependant, le Coran confirme que la seule sunna est la sunna de Dieu. Nulle part dans le Coran il n'est fait mention de la sunna de Mohammed !

*"Telle était la **sunna de Dieu** envers ceux qui ont vécu auparavant, et tu ne trouveras pas de substitut à la **sunna de Dieu**." (Coran, 33:62)*

(et aussi: 35:43, 48:23)

En réalité, le Coran ordonne de suivre le messager, mais il ordonne aussi à ce dernier de ne suivre que ce qui lui a été révélé (le Coran) et rien d'autre. Conclusion : suivre le messager ne signifie rien d'autre que suivre le Coran :

*"Dis : "Je ne suis pas une innovation parmi les messagers. Je ne sais pas ce que l'on fera de moi, ni de vous. **Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé.** Je ne suis qu'un avertisseur clair"."* (Coran, 46:9)

*"Nous avons fait descendre vers toi le Livre, porteur de vérité, confirmant le Livre qui le précédait, prépondérant sur lui. **Juge donc entre eux selon ce qu'a fait descendre Dieu (le Coran),** et ne suis pas leurs désirs, loin de la vérité qui t'est parvenue. Pour chacun de vous Nous avons établi une loi et une voie. Si Dieu avait voulu, Il aurait fait de vous une communauté unique. Mais Il vous éprouve dans ce qu'Il vous a donné. Rivalisez donc dans les bonnes œuvres. Vers Dieu est votre retour à tous, puis Il vous informera de ce en quoi vous divergiez."* (Coran, 5:48)

Le Coran est explicite sur ce point : suivre le messager signifie ne suivre que ce qui lui a

été révélé. Les croyants sincères ne suivent que ce qui a été révélé au messager :

"et ceux qui suivent le messager, le prophète ignorant des Écritures qu'ils trouvent mentionné chez eux dans la Torah et l'Évangile. Il leur ordonne le convenable, leur interdit le blâmable, leur rend licite les bonnes choses, leur interdit les mauvaises, et leur ôte le fardeau et les carcans qui pesaient sur eux. Ceux qui ont cru en lui, l'ont assisté, lui ont porté secours et ont suivi la lumière descendue avec lui, voilà ceux qui réussissent." (Coran, 7:157)

Ces mots coraniques indiquent clairement que suivre le prophète signifie suivre la lumière qui lui a été révélée par Dieu : le Coran.

5. "Obéir au messenger"

Les personnes suivant les hadiths utilisent ce commandement coranique, "obéissez à Dieu et obéissez au messenger", pour affirmer la légalité des hadiths comme source de jurisprudence. Elles affirment qu'obéir à Dieu consiste à obéir au Coran tandis qu'obéir au messenger consiste à obéir à ses hadiths (paroles personnelles) et à sa sunna (sa pratique). Elles ajoutent que si l'obéissance au messenger consiste à obéir au Coran, alors Dieu aurait seulement dit "obéissez à Dieu". Ainsi, selon leur compréhension, l'ajout par Dieu de "obéissez au messenger" implique que le messenger avait ses propres enseignements religieux, indépendants du Coran, et que nous devons y obéir.

En se fondant sur le Coran, l'erreur de cette affirmation peut facilement être démontrée. A la lumière du Coran on peut facilement comprendre qu' "obéir au messenger" consiste à obéir au message qu'il délivra (le Coran) et rien de plus.

Pourquoi le Coran dit "d'obéir au messager" ?

L'ajout de la phrase "obéir au messager" après "obéir à Dieu" peut avoir plusieurs explications :

- Qui parmi les compagnons du prophète avait entendu les révélations divines directement depuis Dieu ? Personne ! Par conséquent, ils ne pouvaient obéir à Dieu qu'à travers le message délivré par Mohammed, qui est le Coran. Le Coran s'est manifesté par la bouche de Mohammed. Donc Dieu ordonne aux gens d'obéir au messager puisqu'il est celui qui délivre le message de Dieu. De plus, le messager n'a pas juste délivré le Coran et disparu ! Il passa toutes les années depuis la première révélation qu'il lui fut faite, jusqu'à sa mort, à inviter les gens à croire au Coran et à le suivre. Il est donc nécessaire pour Dieu d'ordonner aux hommes d'obéir au messager qui les invite à accepter le message (le Coran).

- Le Coran fut révélé à Mohammed pour qu'il puisse le délivrer à une communauté principalement composée d'adorateurs d'idoles et à quelques disciples des précédentes Écritures, comme les juifs et les chrétiens. On comprend alors mieux la nécessité de la phrase "obéissez au messager" : si l'on suppose que le

Coran ne contenait pas la phrase "obéissez au messager", mais uniquement "obéissez à Dieu", alors les juifs et les chrétiens auraient tout de suite répliqué : "Mais nous obéissons déjà à Dieu ! Dieu nous a envoyé des Écritures et nous y obéissons". L'ordre coranique "obéissez au messager" approuve le nouveau message (le Coran) qui est délivré à toute l'humanité par le prophète Mohammed. Le Coran est la révélation finale de Dieu à tous les humains (Mohammed étant le "sceau des prophètes", cf. verset 33:40). Le Coran a été révélé à toute l'humanité pour avoir la préséance sur toutes les Écritures précédentes :

"Nous avons fait descendre vers toi (Mohammed) le Livre, porteur de vérité, confirmant le Livre qui le précédait, prépondérant sur lui. Juge donc entre eux selon ce qu'a fait descendre Dieu, et ne suis pas leurs désirs, loin de la vérité qui t'est parvenue. ..." (Coran, 5:48)

La mission du messager

"Obéissez à Dieu, obéissez au messager, et prenez garde ! Si vous vous détournez, sachez qu'il n'incombe à Notre messager que la transmission claire." (Coran, 5:92)

"Obéissez à Dieu et obéissez au Messager, et si vous vous détournez, alors il n'incombe à Notre messager que la transmission claire."
(Coran, 64:12)

Ces paroles coraniques indiquent clairement que le seul devoir du messager est de délivrer le message (le Coran).

Le mot messager est dérivé du mot message. Un messager délivre un message. S'il n'y avait pas de message, il n'y aurait pas de messager. Ainsi, obéir au messager signifie obéir au message qu'il délivre.

Est-ce obéir à "Mohammed" ou au "messager" ?

Dieu utilise les mots et expressions les plus efficaces. Tous les mots coraniques sont choisis par Dieu afin de communiquer un sens précis.

On ne lit jamais dans le Coran des expressions telles que "Obéissez à Dieu et obéissez à Mohammed", ou obéissez à Jésus, ou à Moïse. Les mots utilisés sont toujours "obéissez au messager". Cela souligne le fait qu'il faille obéir au "message" et non aux paroles ou opinions personnelles du messager.

Le seul "message" révélé à Mohammed était le Coran

Face à cette vérité coranique, les partisans des hadiths affirment qu'ils n'ont aucun problème avec le fait que la seule mission de Mohammed était de délivrer le message, mais ils ajoutent aussitôt que les hadiths et la sunna de Mohammed font partie du "message" et qu'ils étaient inspirés par Dieu ! Ils fondent cette affirmation sur une interprétation corrompue des versets 53:3-4 (voir chapitre 2.3 "L'inspiration divine"). Ils affirment même qu'en plus des hadiths (qui selon eux étaient inspirés), Mohammed aurait reçu une révélation supplémentaire directement de Dieu, en dehors du Coran, qu'ils appellent "hadiths Qudsi" ou "hadiths sacrés" !

En suivant le Coran on peut rapidement établir (voir ci-dessous) que Mohammed n'a reçu aucune autre révélation venant de Dieu que le Coran. Oui, le prophète fut inspiré par Dieu pour certains cas personnels ; un exemple d'une telle inspiration se trouve en 66:3 où Dieu inspire le prophète concernant la vérité d'un problème domestique :

"Lorsque le prophète confia en secret un hadith à l'une de ses épouses et qu'elle l'eut

divulgué, Dieu lui dévoila cela. Il en fit connaître une partie et laissa une autre partie. Puis, quand il l'en eut informée, elle dit : "Qui t'a informé de cela ?" Il dit : "C'est le Connaisseur, l'Informé qui me l'a divulgué". (Coran, 66:3)

Mais c'était une inspiration de Dieu et non une révélation. La différence entre l'inspiration et la révélation est que Dieu inspire tous les humains (ex: au verset 28:7 : "*Nous inspirâmes à la mère de Moïse...*"). Dieu inspire aussi les animaux (ex: au verset 16:68 : "*Ton Seigneur inspira aux abeilles...*"). Cela est différent d'une révélation qui est spécifiquement une Écriture sainte contenant des lois et des interdits religieux.

Notez ici que les partisans des hadiths considèrent les hadiths et la sunna comme la seconde source de loi islamique en plus du Coran, et en faisant cela ils élèvent les hadiths au statut d'Écriture révélée.

On nous dit dans le Coran que le prophète n'a reçu aucune autre révélation venant de Dieu que le Coran :

"Dis : "Qu'y a-t-il de plus grand en fait de témoignage ("Akbar Shahâda") ?". Dis : "Dieu est témoin entre moi et vous, ce Coran m'a été

révélé pour que je vous avertisse par lui, ainsi que tous ceux qu'il atteindra. Allez-vous témoigner qu'il y ait d'autres divinités avec Dieu ?". Dis : "Je ne témoigne pas". Dis : "Il n'y a que Lui, Divinité unique. Je suis innocent de ce que vous Lui associez"." (Coran, 6:19)

Ce témoignage que Dieu décrit comme "akbar shahâda" (le plus grand témoignage) ordonne à Mohammed de témoigner qu'il a reçu le Coran de Dieu. Ce témoignage ne parle que d'une seule révélation, qui est le Coran. Si Mohammed avait vraiment reçu d'autres révélations (autres que le Coran), n'en trouverions-nous pas mention dans le Coran ? Est-ce que Dieu aurait caché le fait qu'Il aurait donné à Mohammed une autre révélation indépendante du Coran et ordonné d'y obéir ?

De plus, insister jusqu'à dire que chaque mot prononcé par le prophète était une inspiration est encore une fois en total désaccord avec le Coran. On trouve dans le Coran six exemples différents montrant que le prophète commit des erreurs et fut réprimandé par Dieu. Certaines de ces erreurs étaient assez graves, comme le fait que Mohammed ait interdit quelque chose qui avait été rendu licite par Dieu. Interdire ce que Dieu autorise est un grand péché, comme le verset 6:150 le confirme :

"Dis : "Amenez vos témoins qui témoigneraient que Dieu a interdit cela". S'ils témoignent, ne témoigne pas avec eux, et ne suis pas les désirs de ceux qui ont traité de mensonges Nos signes, et de ceux qui ne croient pas en l'Au-delà, et qui donnent des égaux à leur Seigneur." (Coran, 6:150)

Comment est-ce que quelqu'un dont chaque mot serait inspiré par Dieu pourrait commettre la moindre erreur ?

Puisque le Coran rapporte plusieurs erreurs commises par Mohammed, cela montre que toutes ses paroles n'étaient pas d'inspiration divine.

Dieu promet de ne préserver que le Coran et rien d'autre

"C'est Nous qui avons fait descendre le Rappel (le Coran), et c'est Nous qui en sommes gardien." (Coran, 15:9)

Ces paroles proclament la promesse de Dieu de préserver le Coran. On ne trouve nulle part ailleurs dans le Coran le fait que Dieu préserverait les paroles personnelles du messager. En vérité, Dieu n'a pas préservé Ses précédentes Écritures saintes (Torah et

Évangile), pourquoi préserverait-Il les propos d'un de Ses serviteurs ? Est-ce que Dieu élève Son serviteur au niveau d'un dieu légiférant en plus de Lui lorsqu'Il nous dit que la **seule** mission du messager est de délivrer Son message ?

Mais ce n'est pas tout, le Coran nous apprend que tout ce qui ne vient pas de Dieu contiendra en définitive de multiples contradictions et corruptions :

"Ne réfléchissent-ils pas sur le Coran ? S'il provenait d'un autre que Dieu, ils y trouveraient de nombreuses contradictions."
(Coran, 4:82)

En dépit de ces paroles claires, les partisans des hadiths affirment que leurs recueils de hadiths, comme ceux de Bukhari et Muslim, sont authentiques (sahih) et sans corruption ! Ne croient-ils pas aux paroles de Dieu des versets 15:9 et 4:82 ?

6. Le Coran suffit

Voilà peut-être l'argument le plus solide en faveur de ne suivre que le Coran ; mais encore faut-il sincèrement croire au Coran.

Contrairement à ce qu'affirment les hadithistes, le Coran contient tout ce dont a besoin un croyant sincère, pour adorer Dieu et pratiquer les rites de la religion, pour les raisons suivantes :

- Le Coran est complet et explique toute la religion :

*"Un jour, Nous susciterons dans chaque communauté un témoin contre eux, choisi parmi eux. Nous t'avons amené comme témoin contre ceux-ci, et **Nous avons fait descendre sur toi le Livre, comme un exposé explicite de toute chose, et comme guidance, miséricorde et bonne nouvelle pour les soumis.**" (Coran, 16:89)*

Certains hadithistes n'arrivent pas à croire à ce verset, et bloquent sur le terme "toute chose". Ainsi, certains vont jusqu'à rétorquer : "Tu crois que le Coran explique toute chose ? Alors où est le code de la route dans le Coran ?!".

Heureusement que le ridicule ne tue pas !

Le Coran est un guide, qui nous explique comment adorer Dieu, et comment réussir notre examen le Jour du Jugement. Il explique donc toute la religion. Inutile de préciser que le code de la route n'a rien à voir avec la religion...

- Le Coran n'a pas besoin de suppléments l'expliquant, car il est clair et sans ambiguïtés :

"Alif, Lâm, Râ. Voici les signes du Livre explicite." (Coran, 12:1)

"Nous ne l'avons facilité dans ta langue qu'afin qu'ils se rappellent." (Coran, 44:58)

Voilà d'autres versets incompréhensibles pour les hadithistes, puisque pour eux le Coran n'est qu'un charabia incompréhensible, seulement digne d'être appris par cœur, mais que seuls des *savants* peuvent expliquer.

Si Dieu n'est pas capable de s'exprimer clairement, à quoi sert Son Livre ?

Voilà pourquoi les hadithistes refusent toute vérité provenant du Coran ; face à n'importe quel verset, ils préfèrent se référer à des livres d'exégèse, à des savants ou imams, qui seraient des sortes de divinités capables de comprendre ce que Dieu veut vraiment dire.

- Le Coran n'a pas besoin d'un manuel de rectifications car il est parfait et ne recèle aucune contradiction :

"Ne réfléchissent-ils pas sur le Coran ? S'il provenait d'un autre que Dieu, ils y auraient trouvé de nombreuses contradictions" (Coran, 4:82)

- Le Coran n'a pas besoin d'un supplément le "détaillant" car il est pleinement détaillé :

"Chercherai-je un autre juge que Dieu, alors que c'est Lui qui a fait descendre vers vous ce Livre détaillé ? Ceux auxquels Nous avons donné le Livre savent qu'il est descendu de ton Seigneur avec la vérité. Ne sois donc pas parmi les sceptiques." (Coran, 6:114)

Ce verset confirme que :

- Dieu est le seul Législateur, dans le domaine de la religion.

- Le Coran contient tous les détails de la religion.

Pour toutes ces raisons, tous les musulmans devraient suivre le Coran, et rien d'autre que le Coran.

Malheureusement, toutes les sectes musulmanes (sunnisme, chiisme, etc.) suivent d'autres livres que le Coran (recueils de hadiths et autres livres de savants).

On nous rétorquera : comment plus d'un milliard et demi de musulmans pourraient se tromper ? La majorité n'a-t-elle pas forcément raison ?

Mais cet argument du nombre n'est pas valide. Ou alors, il faudrait considérer les chrétiens, qui sont plus de deux milliards, comme ayant plus de raisons d'être dans le "droit chemin".

Mais laissons encore une fois le Coran répondre :

"La plupart des gens ne sont pas croyants, même si tu le désires.

...

La plupart d'entre eux ne croient en Dieu qu'en étant associateurs." (Coran, 12:103 - 12:106)

Il n'y a donc qu'une minorité de croyants, et parmi eux, seule une minorité n'associe rien à Dieu ! Les véritables croyants, soumis à Dieu seul, non associateurs, ne sont donc pas nombreux.

L'argument du nombre, ou d'avoir raison parce qu'on se trouverait dans un groupe majoritaire, s'effondre complètement avec ces versets coraniques.

Chapitre 2. Des corruptions coraniques

1. La shahâda

Le fondement de la foi est la "Shahâda" ("attestation de foi"). Cette base de l'islam est clairement énoncée dans le Coran, tout comme elle fut révélée aux communautés des précédentes Écritures. L'attestation de foi dans la Torah (Ancien Testament) se lit : « *Écoute Israël, l'Éternel est notre Dieu, l'Éternel est Un.* » (Deutéronome (6:4))

L'attestation donnée dans le Coran affirme la même vérité :

"Dieu témoigne qu'il n'y a de divinité que Lui, ainsi que les anges et les doués de science, opérant avec équité. Il n'y a de divinité que Lui, l'Honorable, le Sage" (Coran, 3:18)

La véritable attestation de foi ne cite aucun nom excepté celui de Dieu.

Pourtant, les musulmans ajoutent un second témoignage dans leur shahâda : "et nous attestons que Mohammed est Son messager". Ont-ils raison ?

L'Attestation de foi coranique

Tout d'abord, la seule Attestation de foi autorisée par Dieu dans le Coran est : "*Dieu témoigne qu'il n'y a de divinité que Lui, ...*" (3:18). Les mots " qu'il n'y a de divinité que Lui" ("La Ilaha Illa Allah"), sont les paroles que Dieu Lui-même prononce, ainsi que les anges et les doués de science.

Pourtant, la majorité des musulmans ne se satisfont pas aujourd'hui de la shahâda donnée en 3:18 et ils y ajoutent les mots : "et j'atteste que Mohammed est son messager".

Ajouter des mots ou des noms à l'Attestation donnée par Dieu implique en fait que l'Attestation donnée par Dieu dans le Coran est incomplète, ou que Dieu aurait oublié la seconde moitié ! Inutile de dire que Dieu n'oublie pas, ni que Dieu fait des erreurs !

On nous ordonne clairement dans le Coran de ne suivre que le Coran et rien d'autre. Par conséquent, toutes les personnes qui prononcent la shahâda qui inclut le nom du prophète Mohammed ne suivent pas le Coran.

L'Attestation de foi est un acte d'adoration

De nombreuses personnes n'ont pas conscience que la prononciation de la Shahâda est en réalité un acte d'adoration, et non juste une énonciation de fait. Donc, lorsque nous prononçons la Shahâda nous accomplissons un des actes d'adoration de Dieu. Le Coran énonce très clairement que tous nos actes d'adoration ne doivent être dédiés qu'au nom de Dieu seul :

"Dis : "Ma Salât (prière), mes rites d'adoration, ma vie et ma mort, appartiennent à Dieu, Seigneur des mondes.

Il n'a pas d'associé. Voilà ce qui m'a été ordonné, et je suis le premier de ceux qui se soumettent"." (Coran, 6:162-163)

Les mots "mes rites d'adoration" sont très clairs, ils doivent tous être dédiés au nom de Dieu seul. Le verset coranique suivant confirme ce point :

"Dis : "Je ne suis qu'un être humain comme vous. Il m'a été révélé que votre divinité est une divinité unique. Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe personne dans l'adoration de son Seigneur"." (Coran, 18:110)

La Grandeur de Dieu est bien au-delà de la compréhension humaine, à tel point que nous ne devons associer quoi que ce soit ou qui que ce soit avec le nom de Dieu.

"Adorez Dieu et ne Lui associez rien. Agissez avec bonté envers les parents, les proches, les orphelins, les nécessiteux, le voisin apparenté, le voisin étranger, l'ami proche, le sans-abri, et ce que vous possédez par serment. Dieu n'aime pas l'insolent prétentieux," (Coran, 4:36)

Notez les mots de ce verset : "*ne Lui associez rien*". Et en 18:110 nous avons les mots "*qu'il n'associe personne dans l'adoration de son Seigneur*".

Ces paroles sont claires, elles soulignent que nous ne devons jamais placer le nom de quelque chose ou de quelqu'un à côté du nom de Dieu, et ne jamais prononcer d'autre nom que le nom de Dieu quand nous effectuons un acte d'adoration pour Dieu.

Le verset suivant nous indique également que nous devons dédier toute notre religion (shahâda, salât (prière), hajj (pèlerinage), etc.) à Dieu seul :

"Nous avons fait descendre vers toi le Livre, en toute vérité. Adore donc Dieu en Lui vouant exclusivement la religion.

Pour Dieu est la religion pure. Ceux qui prennent des alliés en dehors de Lui : "Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage de Dieu". Dieu jugera entre eux sur ce en quoi ils divergent. Dieu ne guide pas celui qui est menteur et dénégateur." (Coran, 39:2-3)

Il est aussi intéressant de remarquer que tous ceux qui font la louange du nom de Mohammed, jour et nuit, disent cela car, puisque Dieu aimerait tellement Mohammed, cela les rapprocherait de Dieu ! Malheureusement, en faisant cela, ils montrent qu'ils appartiennent à cette catégorie de gens :

"...Ceux qui prennent des alliés en dehors de Lui : "Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage de Dieu". Dieu jugera entre eux sur ce en quoi ils divergent. Dieu ne guide pas celui qui est menteur et dénégateur." (Coran, 39:3)

En réponse de cette affirmation, Dieu dit *"Dieu ne guide pas celui qui est menteur et dénégateur"*.

La différence entre l'Attestation de foi et les croyances

"Le messenger a cru en ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, ainsi que les croyants. Tous ont cru en Dieu, en Ses anges, en Ses Livres et en Ses messagers. ..."
(Coran, 2:285)

Selon la définition coranique (2:285), le concept d'Al-Iman (Croyance/Foi) inclut la foi en :

1. Dieu
2. Les anges
3. Les Écritures
4. Les messagers

Ces quatre croyances sont requises afin de qualifier une personne de croyante. Mais aucun témoignage n'est requis pour les croyants, excepté pour Dieu. Aucun témoignage n'est requis pour les anges, les Écritures ou les messagers.

Certains essaient de justifier l'ajout du nom de Mohammed dans leur Témoignage en disant que lorsque le Coran a été révélé et Mohammed envoyé par Dieu, les juifs et les chrétiens le rejetèrent comme messenger de Dieu, et donc ils attestent que Mohammed est le messenger de

Dieu pour proclamer leur reconnaissance, contrairement aux juifs et aux chrétiens qui le rejetèrent.

Mais cet argument n'est pas valide. Il est vrai que les juifs et les chrétiens rejettent le prophète Mohammed, mais ils rejettent aussi le Coran en tant que paroles de Dieu. Donc, si ces musulmans sont sincères en voulant proclamer leur foi en ce que les juifs et les chrétiens ont rejeté, alors ils devraient (suivant la même logique et les mêmes motifs) prononcer une attestation supplémentaire qui dirait : "... et le Coran est la parole de Dieu". Le font-ils ?

Pourquoi est-ce que les musulmans ne prononcent pas ce témoignage de leur acceptation du Coran ? En réalité, leur motif déguisé est d'idolâtrer Mohammed au-dessus de tous les autres messagers et de placer son nom aux côtés de Dieu.

En fait, Dieu nous invite à croire au Coran, à croire en Mohammed, ainsi qu'aux anges, aux Écritures et à tous les autres messagers. Comme mentionné ci-dessus, Dieu ne nous ordonne pas de témoigner de ces croyances. Le seul Témoignage approuvé par Dieu est dédié au seul nom de Dieu Tout-puissant. La raison des croyances (croire en Dieu, aux anges, aux Écritures et aux messagers) est un attribut des

cœurs. Mais la prononciation de la shahâda est un acte d'adoration.

L'Attestation de foi ne doit contenir que le nom de Dieu

La quatrième raison au fait que la véritable Attestation de foi doit contenir le seul nom de Dieu est que Dieu nous ordonne dans le Coran de ne pas faire de distinction entre ses messagers :

*"Le messager a cru en ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, ainsi que les croyants. Tous ont cru en Dieu, en Ses anges, en Ses Livres et en Ses messagers. **"Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers"**. Ils dirent : "Nous avons entendu et obéi. Nous implorons Ton pardon, Notre Seigneur. Vers toi est la destination finale"."*
(Coran, 2:285)

Mohammed est en réalité le messager de Dieu, mais le sont aussi Abraham, Moïse, Jésus, David et tous les autres messagers. Nous ne devons pas préférer Mohammed car le Coran nous dit qu'il est seulement un serviteur de Dieu et qu'il n'est pas différent des autres messagers de Dieu.

"Dis : "Je ne suis pas une innovation parmi les messagers. Je ne sais pas ce que l'on fera de moi, ni de vous. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé. Je ne suis qu'un avertisseur clair"." (Coran, 46:9)

Ceux qui insistent pour élever Mohammed au-dessus des autres messagers de Dieu, et qui ajoutent des titres préférentiels comme "Sayedena Mohammed" (Notre Seigneur Mohammed), "Sayed al Khalq" (le Seigneur de toute la création), "Ashraf al-Mursaleen" (le plus honorable de tous les Messagers) et "habib Allah" (le bien-aimé de Dieu), etc. sont ceux qui, dans leur idolâtrie aveugle de Mohammed, ont rejeté les paroles de Dieu dans le Coran, comme :

"Dis : "Je ne suis pas une innovation parmi les messagers. Je ne sais pas ce que l'on fera de moi, ni de vous. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé. Je ne suis qu'un avertisseur clair"." (Coran, 46:9)

"Dis : "Je ne suis qu'un être humain comme vous. Il m'a été révélé que votre divinité est une divinité unique. Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe personne dans l'adoration de son Seigneur"." (Coran, 18:110)

"Et il ne vous ordonnera pas de prendre les anges et les prophètes comme seigneurs. Vous ordonnerait-il la dénégation après que vous vous soyez soumis ?" (Coran, 3:80)

Il est très intéressant de voir comment Dieu ordonne les phrases dans le Coran ! Les paroles ci-dessus qui confirment que Mohammed n'était qu'un humain comme n'importe qui, sont suivis dans le même verset par les mots "qu'il n'associe personne dans l'adoration de son Seigneur".

De plus, ceux qui prononcent une shahâda pour Mohammed disent qu'ils font cela pour témoigner de son rôle de messenger, mais alors pourquoi ne disent-ils pas :

"Il n'y a de dieu que Dieu et Moïse est Son messenger" ?

Moïse était aussi un messenger de Dieu, pourquoi n'attestent-ils pas chacun des autres messagers ?

L'Attestation de foi des hypocrites

Le Coran parle d'un autre témoignage. Celui-ci n'est prononcé que par les hypocrites :

"Quand les hypocrites sont venus à toi, ils ont dit : "Nous attestons que tu es le messager de Dieu". Dieu sait que tu es Son messager, et Dieu atteste que les hypocrites sont des menteurs." (Coran, 63:1)

Nous pouvons faire ici une observation très importante. Cette observation est évidente quand on examine trois verbes importants du verset :

1. Les hypocrites disent : "**Nous attestons** que tu es le messager de Dieu"

2. "Dieu **sait** que tu es Son messager"

3. "Dieu **atteste** que les hypocrites sont des menteurs"

On note que le verset débute par le verbe **attester**, et qu'il finit de la même manière, pourquoi Dieu utilise alors le verbe "**sait**" quand il parle de Mohammed comme messager ?

Pourquoi Dieu n'a-t-il pas dit "Dieu atteste que tu es Son messager" ? Puisque rien dans le Coran n'est le fait de coïncidences, nous devons être intrigués par le choix délibéré de Dieu du verbe "**savoir**".

Il est clair que Dieu nous indique que

l'Attestation qu'Il nous a autorisé n'inclut pas l'attestation pour Mohammed. Si Dieu avait dit "Dieu atteste que tu es Son messenger", alors cela aurait constitué une partie intégrante de la shahâda, et nous aurions été obligés de répéter la même chose.

Le fait que Dieu refuse de dire qu'Il atteste que Mohammed est Son messenger, et dit à la place "Dieu sait que tu es Son messenger" confirme que la seule Attestation valable autorisée par Dieu est pour le seul nom de Dieu (3:18), et que toutes les autres attestations sont fausses et ne sont que des actes d'idolâtrie.

Tester sa sincérité

Le Coran nous donne un critère important pour distinguer les croyants sincères des hypocrites. En 39:45, on nous dit que ceux qui ne croient pas ne seront pas capables de prononcer le nom de Dieu seul, et qu'ils devront ajouter le nom de leur(s) idole(s) pour être satisfaits :

"Quand Dieu seul est mentionné, les cœurs de ceux qui ne croient pas en l'Au-delà se crispent par aversion, et quand on mentionne

ceux en dehors de Lui, voilà qu'ils se réjouissent." (Coran, 39:45)

L'Attestation de foi est un de ces critères où les croyants sincères sont testés sur la pureté de leur foi. Les croyants sincères n'auront aucun problème pour prononcer la véritable Attestation qui est donnée dans le Coran (3:18) et qui ne contient aucun nom excepté le nom de Dieu. D'un autre côté, ceux qui ont établi des idoles aux côtés de Dieu ne seront jamais satisfaits de l'Attestation coranique en soi. Ils ne seront pas capables de prononcer la Shahâda sans y ajouter un témoignage supplémentaire pour Mohammed.

L'origine de la Shahâda corrompue : Abû Hurayra

La profession de foi récitée par les Sunnites tire son origine des hadiths rapportés par Abû Hurayra. Le hadith ci-dessous est tiré du livre Mishkat-ul-Masabih - traduction de Maulana Fazlul Karim - Tome 1, Chapitre 1, n°27 (publié par Book House, Lahore, Pakistan). Il y a plusieurs versions de ce hadith, et les collections de Tirmidhi peuvent aussi être consultées. Le hadith se rapportant à la shahâda dit :

"Un jour Abû Hurayra partit vers les gens et

leur dit que le messenger l'avait autorisé à aller leur dire de réciter la Shahâda « ash hadu anlaa ilaha illallahu wa ash hadu anna muhammadan rasulullah» (J'atteste qu'il n'y a de dieu que Dieu, et j'atteste que Mohammed est le messenger de Dieu). Ou d'après une autre version « muhammadan `abduhu wa rasuluhu» (que Mohammed est Son serviteur et Son messenger). La première personne à qui Abû Hurayra donna la Shahâda était Saidina Omar (futur second calife). Quand Omar l'eût entendu, il empoigna Abû Hurayra à la poitrine et le jeta par terre. Puis Omar mis son pied sur le cou d'Abû Hurayra et lui demanda comment il osait proférer un tel blasphème. Abû Hurayra s'écria alors et nomma le messenger comme étant son garant. Quand Omar le secoua de nouveau, Abû Hurayra sortit une paire de babouches en cuir et les montra à Omar. Il raconta que les babouches lui avaient été données par le prophète comme preuve de ce qu'il disait. En reconnaissant les babouches du prophète, Omar se calma. Dès lors, tout le monde commença à réciter joyeusement la Shahâda".

Cette fable incroyable est la base de la shahâda d'Abû Hurayra, qui a été malheureusement adoptée par des millions de musulmans !

Dans le Coran, Dieu dit que les croyants sont gentils les uns envers les autres et fermes avec les dénégateurs (5:54). D'où l'abondance, dans les livres de hadiths, d'histoires faisant état de l'amitié entre les compagnons du prophète et de la gentillesse des uns envers les autres. De sorte que même de nos jours, certains sunnites se saluent avec accolades et embrassades, tout cela symbolisant la fraternité entre compagnons. Mais dans ce hadith particulier, on a un compagnon envoyant violemment un autre compagnon à terre pour lui avoir apporté quelque chose d'aussi important que la shahâda !

Dans une autre partie de ce même hadith, on rapporte qu'Omar aurait été demandé au messager (Mohammed) de confirmer que c'est bien lui qui a envoyé Abû Hurayra avec ses babouches pour réciter la shahâda. Quand le messager a dit oui, Omar aurait désapprouvé et déclaré que la shahâda rendrait les gens "paresseux" !

A propos des croyants et des compagnons du prophète, et Omar était l'un d'entre eux, le Coran dit :

"La seule parole des croyants, quand on les appelle à Dieu et à Son messager, pour que

celui-ci juge entre eux, est : "Nous avons entendu et nous avons obéi". Voilà ceux qui réussissent." (Coran, 24:51)

La fable ridicule d'Abû Hurayra contredit non seulement le verset ci-dessus, mais aussi le verset 6:51 où Dieu ordonne au messager (et de façon implicite aux compagnons ainsi qu'à tous les musulmans) :

"Avertis par ceci (le Coran) ceux qui craignent d'être rassemblés devant leur Seigneur, qu'il n'y aura pour eux, en dehors de Lui, ni allié ni intercesseur, afin qu'ils se prémunissent." (Coran, 6:51)

Au lieu de cela, Abû Hurayra a prétendu que le prophète Mohammed lui avait donné ses babouches pour prêcher la shahâda !

Le Coran précise que c'est Mohammed en personne qui transmettait le message. Nulle part il n'est dit que Mohammed aurait chargé quelqu'un d'autre de transmettre une partie du message dont il avait la charge. Pourquoi alors – selon ce hadith - Mohammed aurait-il délégué la transmission de la shahâda à Abû Hurayra ?

La base de la foi islamique peut-elle reposer sur cette fable absurde d'Abû Hurayra ? Certainement pas !

La shahâda d'Abû Hurayra contredit les véritables enseignements du prophète Mohammed. Le Coran a été révélé par Dieu à Mohammed qui a ensuite fait passer le message aux compagnons puis au reste du monde. En plus d'être la révélation de Dieu, le Coran représente aussi ce que le prophète Mohammed a dit et enseigné. Toute personne qui rejetterait ce simple fait ne peut s'appeler 'musulman'.

Qu'est-ce que Dieu a commandé à Son messager Mohammed d'enseigner ?

"Les masjids sont dédiées à Dieu, n'invoquez donc personne avec Dieu." (Coran, 72:18)

Cependant, la shahâda d'Abû Hurayra (que les sunnites récitent durant leur prière) ajoute le nom du messager à celui de Dieu !

L'être humain a une faiblesse majeure : il lui est difficile de croire en un Dieu invisible. Même le prophète Moïse avait ce problème lorsqu'il demanda à voir Dieu physiquement (7:143). Les êtres humains cherchent quelque chose de tangible, raison pour laquelle les chrétiens ont d'abord élevé Jésus au rang de fils de Dieu (9:30), puis de Dieu Lui-même.

Similairement, les Sunnites idolâtrèrent le prophète Mohammed et lui ont donné un statut divin en ajoutant son nom dans leur shahâda. En conséquence, ils devraient plutôt être appelés « Mohammediens ». Leur rappeler leur idolâtrie ne fait que déclencher leur colère. Peut-être ne savent-ils pas que c'est le prophète Mohammed lui-même qui a enseigné ce verset :

"Quand Dieu seul est mentionné, les cœurs de ceux qui ne croient pas en l'Au-delà se crispent par aversion, et quand on mentionne ceux en dehors de Lui, voilà qu'ils se réjouissent." (Coran, 39:45)

Les Mohammediens se mettent en colère lorsqu'on mentionne Dieu, sans aucun associé. Car Dieu Seul ne leur suffit pas ! Raison pour laquelle ils ne peuvent se résoudre à ne suivre que la parole de Dieu (6:114, 16:89) et à vouer leur culte exclusivement à Dieu (72:18, 98:5). Ils ne sont satisfaits que lorsqu'ils donnent des associés à Dieu, dans leurs pratiques.

La shahâda d'Abû Hurayra est imprégnée de cette idolâtrie - à travers la formule 'et j'atteste que Mohammed est le Messenger de Dieu'.

Dieu Suffit Comme Témoin

Cela vous surprendra peut-être, mais Dieu n'a jamais demandé à un musulman de témoigner sur Mohammed ! Au contraire, Dieu dit dans le Coran :

"Tout bien qui t'atteint vient de Dieu, et tout mal qui t'atteint vient de toi-même. Et nous t'avons envoyé aux gens comme Messager. Et Dieu suffit comme témoin." (Coran, 4:79)

"Mais Dieu témoigne de ce qu'Il a fait descendre vers toi, Il l'a fait descendre en toute connaissance. Et les anges en témoignent. Et Dieu suffit comme témoin." (Coran, 4:166)

C'est exactement ce que Mohammed a enseigné à tous les croyants. Il n'y a nul besoin de témoigner sur lui (Mohammed) parce que Dieu témoigne déjà de sa mission et le témoignage de Dieu est amplement suffisant. Raison pour laquelle ce que les hypocrites disent (63:1) n'est que futilité. Comprenez-vous le verset 4:166 ? Ce verset dit que même le témoignage des anges - qui ont un rang éminemment élevé dans la création - est inutile puisque Dieu témoigne déjà.

Quelle est la valeur de votre témoignage

face au témoignage de Dieu ? Le Coran répond en ces termes :

"Dis: «Qu'y a-t-il de plus grand en fait de témoignage?» Dis: «Dieu est témoin entre moi et vous; et ce Coran m'a été révélé pour que je vous avertisse, par sa voie, vous et tous ceux qu'il atteindra. ... » (Coran, 6:19)

Donc, ces versets nous enseignent un fait capital dont Dieu témoigne directement: Mohammed était un messager de Dieu, dont la mission était de prêcher le Coran à l'humanité.

Dieu ne demande pas aux gens de témoigner de ce fait ; les gens doivent juste accepter ou refuser ce fait. De même, Dieu décourage également les tentatives de témoignages sur d'autres messagers.

"Tu n'étais pas sur le versant ouest (du Sināi), quand Nous avons décrété les commandements à Moïse; tu n'étais pas parmi les témoins. " (Coran, 28:44)

Il est clair que les gens ne sont pas appelés à "témoigner" de la mission des messagers de Dieu.

2. Le mot "hikma" (sagesse)

Comme le Coran ne contient pas la mention des mots "sunna de Mohammed", les partisans de la sunna sont obligés de manipuler le sens de certains mots coraniques afin de créer des références coraniques aux "hadiths" et à la "sunna". Le mot qu'ils utilisent pour appuyer leurs dires est "al-hikma" que l'on trouve dans plusieurs versets comme :

*"...Ne prenez pas les signes de Dieu en moquerie. **Rappelez-vous les bienfaits de Dieu envers vous, et qu'Il a fait descendre sur vous le Livre, la sagesse (al-hikma), par lequel Il vous exhorte. Prémunissez-vous de Dieu, et sachez que Dieu est Connaisseur de toute chose.**" (Coran, 2:231)*

Littéralement parlant, "al-kitab" signifie le livre (le Coran) et "al-hikma" la sagesse. Tous les dictionnaires arabes indiquent la même définition. Néanmoins, afin de créer une référence à la sunna de Mohammed dans le Coran, alors qu'il n'y en a pas, les partisans de la sunna affirment que le mot "al-hikma" fait référence à la sunna de Mohammed !

Au fond, ils disent que Dieu a utilisé le mot "sagesse" non pas pour dire "sagesse" mais

pour dire "sunna" ! Devons-nous nous demander si Dieu essaye d'être ambigu ? Et si Dieu voulait parler de sunna, pourquoi n'a-t-il pas juste dit "sunna de Mohammed" ?

De plus, est-ce que Dieu nous mentirait ? Il ferait référence à la sunna de Mohammed dans le verset 2:231, mais en même temps il nous dirait que la SEULE sunna est la sunna de Dieu ? (33:62, 35:43, 48:23)

En étudiant attentivement ces versets coraniques, on peut comprendre que cette interprétation est complètement fautive :

1. Le mot "bihi" qui apparaît à la fin du verset "2:231" (wama anzala `alaykum mina al-kitabi wa al-hikmati ya`aithukum **bihi**) est au singulier, donc il décrit une seule chose et non deux. La traduction doit donc être "par **lequel** Il vous instruit" (et non "lesquels" !). Pour cette raison, les mots "al-hikma" et "al-kitab" doivent désigner une seule chose et non deux, à moins que Dieu ne fasse des erreurs de grammaire ! Si les mots "al-kitab" et "al-hikma" faisaient référence au Coran et à la Sunna, alors le verset devrait se terminer grammaticalement par le mot "bihima" (par lesquels), qui est le duel (pluriel de deux choses).

2. Le Coran nous indique à plusieurs

reprises que la seule révélation envoyée à Mohammed était le Coran (voir 6:19 plus loin). Les paroles personnelles (hadiths) du prophète ne sont pas une révélation, elles ne sont que ses propres paroles humaines. Par conséquent, les mots "le Livre et la Sagesse (hikma) qu'Il vous a fait descendre" du verset 2:231 ne peuvent désigner le Coran et la sunna, car la sunna n'est pas une révélation. Les mots "qu'Il a fait descendre" indiquent clairement que le mot "al-hikma" ne peut pas faire référence aux hadiths de Mohammed.

3. Le mot "al-hikma" est utilisé tout au long du Coran comme adjectif de "al-kitab" (le livre, le Coran) :

"Par le Coran sage (Al-Hakim)," (Coran, 36:2)

"Alif, Lâm, Râ. Voici les signes du Livre sage (Al-Hakim)." (Coran, 10:1, et aussi 31:2)

4. Le même mot "al-hikma" est utilisé dans le Coran en relation avec les prophètes et messagers qui vécurent avant l'époque de Mohammed. Il est évident qu'avant que Mohammed ne vive, sa sunna n'existait pas. Donc, dire que "al-hikma" signifie "sunna de Mohammed" est incorrect. Étudions les versets suivants :

a) voici les paroles de Dieu à Jésus :

"Quand Dieu dit : "Ô Jésus, fils de Marie, rappelle-toi Mon bienfait envers toi et envers ta mère. Quand Je t'ai soutenu par l'Esprit Saint, tu parlais aux gens dans le berceau, et à l'âge adulte. Et quand Je t'enseignai le Livre, la sagesse (al-hikma), la Torah et l'Evangile. ..." (Coran, 5:110)

Le mot "al-hikma" ne peut clairement pas désigner ici la sunna de Mohammed.

b) voici les paroles d'Abraham implorant son Seigneur :

*"Notre Seigneur, suscite parmi eux un messenger, issu des leurs, **qui leur récitera Tes signes (Ayat), et leur enseignera le Livre (Kitab), la sagesse (Al-Hikma), et qui les purifiera. Tu es l'Honorable, le Sage**".*" (Coran, 2:129)

Une nouvelle fois, le mot "al-hikma" ne peut rien signifier d'autre que sagesse. Abraham n'avait aucune connaissance de la "sunna" de Mohammed.

5. Une preuve supplémentaire que le mot "al-hikma" utilisé dans le Coran signifie

sagesse et non sunna se trouve dans le verset suivant :

"Il accorde la sagesse (al-hikma) à qui Il veut. Et celui à qui la sagesse (al-hikma) est accordée, se voit accorder un bien immense. Mais seuls les doués d'intelligence s'en souviennent." (Coran, 2:269)

Les mots "à qui Il veut" indiquent que Dieu accorde "al-hikma" à n'importe lequel des croyants et pas juste à Ses messagers. Si l'on suppose que "al-hikma" signifie la sunna alors on devrait croire que n'importe quel croyant ordinaire pourrait avoir sa propre sunna personnelle qui devrait être suivie par les autres croyants ! Ce n'est bien sûr pas le cas. Le verset s'explique parfaitement bien si on accepte le sens correct de "al-hikma" qui est la sagesse.

6. Dans la sourate 17, nous trouvons une démonstration claire que le mot "al-hikma" définit la capacité de différencier le bien du mal et la sagesse de choisir ce qui est bien. Si nous lisons les versets de 17:22 à 17:39, nous apprenons que Dieu nous ordonne de n'adorer que Lui, d'honorer nos parents, de donner l'aumône au proche parent, au nécessiteux, au pauvre, au voyageur, sans être gaspilleur ou avare, de ne pas tuer nos enfants par peur de la pauvreté, de ne pas commettre l'adultère, de ne

pas abuser de l'argent des orphelins, de tenir nos engagements, de commercer de manière juste et équitable, et de vérifier toute chose avant de le suivre aveuglément et de ne pas agir en vain. Et après nous avoir donné tous ces conseils précieux, Dieu nous informe que ces vertus sont ce que représente la sagesse (17:39).

Dans ce sens, "al-hikma" n'est pas un recueil de "hadiths" (paroles) d'une seule personne mais plutôt une bénédiction que Dieu donne à Ses serviteurs.

7. Peut-être la raison la plus simple et la plus convaincante de rejeter la signification corrompue de "al-hikma" (de signifier "sunna"), est le fait que Dieu n'est jamais imprécis ou aimant nous fournir des puzzles. Dieu affirme que le Coran est simple, qu'il ne contient aucune tortuosité :

"Un Coran arabe, sans tortuosité, afin qu'ils se prémunissent." (Coran, 39:28)

Assurément, si Dieu avait voulu que nous suivions les enseignements du Coran et de la sunna, Il aurait fait mention de la "sunna de Mohammed" explicitement dans le Coran. Or, la seule sunna mentionnée dans le Coran est la sunna de Dieu :

"Telle était la sunna de Dieu envers ceux qui ont vécu auparavant, et tu ne trouveras pas de substitut à la sunna de Dieu." (Coran, 33:62)

La sunna de Dieu se trouve dans le Coran et les Écritures précédentes.

De plus, si Dieu avait révélé à Mohammed une sunna supplémentaire, autre que le Coran, comme l'affirment les Sunnites, alors nous nous attendrions à ce que Dieu dise "Nous t'avons révélé le livre (al-kitab) et la sunna". Mais la seule Révélation approuvée par le Coran est le Coran lui-même :

"Nous avons fait descendre vers toi (Mohammed) le Livre, porteur de vérité, confirmant le Livre qui le précédait, prépondérant sur lui...." (Coran, 5:48)

En réalité, Dieu prend un serment de Son prophète de ce qui lui a été révélé. Ce serment ne contient rien d'autre que le Coran :

"Dis : "Qu'y a-t-il de plus grand en fait de témoignage ?". Dis : "Dieu est témoin entre moi et vous, ce Coran m'a été révélé pour que je vous avertisse par lui, ainsi que tous ceux qu'il atteindra. Allez-vous témoigner qu'il y ait d'autres divinités avec Dieu ?". Dis : "Je ne témoigne pas". Dis : "Il n'y a que Lui, Divinité

unique. Je suis innocent de ce que vous Lui associez". " (Coran, 6:19)

Enfin, Dieu ordonne au prophète de gouverner et d'arbitrer entre les gens en se fondant sur le Coran et rien d'autre que le Coran :

"Nous avons fait descendre vers toi le Livre porteur de vérité, afin que tu juges entre les gens, selon ce que Dieu t'a montré. Ne sois pas l'avocat des traîtres." (Coran, 4:105)

Pour conclure, le mot "al-hikma' signifie sagesse dans tous les dictionnaires arabes. Délaisser le sens littéral et direct et accepter un sens manipulé équivaut à rejeter la vérité du Coran.

3. L'inspiration divine

"Votre compagnon ne s'est pas égaré et n'a pas été induit en erreur.

Il ne parle pas de son propre désir. Ce n'est qu'une révélation inspirée." (Coran, 53:2-4)

Ces mots du début de la sourate 53 (al-Najm) ont été le sujet de grandes erreurs d'interprétation. On a vu au chapitre précédent que les partisans des hadiths, lorsqu'ils sont confrontés au fait que les hadiths et la sunna de Mohammed n'ont aucune référence coranique ni légalité pour être considérés comme une seconde source de loi en plus du Coran, ont déformé le sens du mot Hikma (qui signifie sagesse dans tous les dictionnaires) pour affirmer que cela fait référence à la sunna de Mohammed.

De la même manière, et suivant les mêmes motifs, ils ont aussi déformé le sens des versets 2 à 4 de la sourate 53. Ils affirment que les mots "ce n'est qu'une révélation inspirée" indiquent que chaque parole prononcée par Mohammed au cours de sa vie (ou au moins à partir du moment où il reçut la révélation) est considérée comme étant d'inspiration divine. Le résultat de

cette fausse affirmation est qu'ils enseignent aux musulmans d'obéir à la moindre parole prononcée par le prophète, que ce soit le Coran ou ses propos personnels (hadiths).

Démontrons la fausseté de cette affirmation.

Le verset 53:3

"Wama yantiqu `ani al-hawa"

"et il ne parle pas de son propre désir"

Le verset dit "*wama yantiqu*". "*yantiqu*" vient de la racine (نطق) qui signifie "s'exprimer en articulant distinctement, parler d'une manière intelligible, prononcer, articuler, formuler, parler".

Donc on peut traduire "*wama yantiqu*" littéralement par "il ne parle pas".

"*`ani al-hawa*" : "*al-hawa*" vient de la racine (هوي) qui signifie "passion, inclination vive, amour, affection intense, élan passionnel, objet des désirs".

Le sens du verset est donc qu'il ne parle pas selon des désirs ou passions personnels. Il ne parle pas pour gagner de l'autorité sur les gens, ou du pouvoir, ou de l'argent, ou quelque "désir/passion" que ce soit.

Maintenant, la question qui se pose est : s'il ne parle pas pour suivre ses propres désirs, est-ce que toutes ses paroles seraient "inspirées" par Dieu ?

Le verset 53:4

D'un point de vue linguistique, on note que Dieu dit dans le verset 53:4 "*In huwa illa wahyun yooha*". Cela se traduit littéralement par "ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée". Le mot "huwa" est un mot-clé dans ce verset, qui signifie littéralement "ce", mais ce n'est pas tout. Le mot "huwa" en arabe fait référence à un **mot masculin singulier**. Ici, il ne peut faire référence qu'au Coran, qui est un mot masculin, puisqu'il n'y a aucun autre mot masculin dans le début de la sourate auquel il pourrait faire référence (on s'attendrait à ce qu'il y ait un mot signifiant "paroles" si tous ses propos étaient effectivement inspirés par Dieu).

Ce que tout cela signifie est que dans ce verset, Dieu parle spécifiquement de la révélation du Coran à Mohammed. Dieu ne parle pas de chaque parole prononcée par Mohammed !

Les contradictions entre les hadiths et le Coran

Si chaque parole prononcée par le prophète avait été inspirée, alors pourquoi trouvons-nous de multiples contradictions dans les hadiths, ainsi qu'entre certains hadiths et versets coraniques ? Est-ce que Dieu inspira des contradictions à Mohammed ? Ce qui suit sont les contradictions les plus évidentes entre les hadiths et le Coran :

- Dieu ordonne au prophète de déclarer qu'il ne connaît ni sa propre destinée ni celle des gens

*"Dis : "Je ne suis pas une innovation parmi les messagers. **Je ne sais pas ce que l'on fera de moi, ni de vous.** Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé. Je ne suis qu'un avertisseur clair". "* (Coran, 46:9)

En dépit de ce verset clair montrant que Mohammed ne connaissait le destin de personne, y compris le sien, nous lisons de nombreux hadiths attribués au prophète dans lesquels il est montré qu'il connaissait le destin de certains de ses compagnons et qu'il leur annonça qu'ils étaient destinés au paradis.

- Dieu ordonne à Mohammed de déclarer qu'il ne connaît pas le futur (al-ghaib) et que cette connaissance n'est qu'auprès de Dieu

"Dis : "Je ne vous dis pas qu'auprès de moi sont les trésors de Dieu, ni que je connais l'inconnaissable, et je ne vous dis pas que je suis un ange. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé". Dis : "Sont-ils égaux, l'aveugle et celui qui voit ? N'allez-vous pas réfléchir ?"" (Coran, 6:50)

Mais de nombreux hadiths affirment que Mohammed prédit et décrit de nombreux événements futurs, ainsi que les détails de l'au-delà !

Il n'est pas besoin de rappeler que le prophète de Dieu n'a pu contredire les ordres qui lui étaient donnés par Dieu. Nous devons donc jeter tous ces hadiths, et les considérer comme des mensonges attribués au prophète.

En fait, certains détails de "l'inconnaissable" sont révélés par Dieu dans le Coran :

"Ce sont là des nouvelles de l'inconnaissable que Nous te révélons. Tu n'étais pas avec eux lorsqu'ils jetaient leurs roseaux pour décider lequel d'entre eux se

chargerait de Marie, et tu n'étais pas avec eux lorsqu'ils se querellaient. " (Coran, 3:44)

Ici, l'histoire de Marie fait partie du domaine de "l'inconnaissable", puisque le prophète ne vivait pas à son époque. Cette histoire du passé était donc inconnue du prophète, et c'est le Coran qui lui apprend cette histoire. D'autres exemples peuvent être trouvés dans les versets 11:49 concernant l'histoire de Noé ou 12:102 concernant l'histoire de Joseph.

Ainsi, c'est le Coran qui apprend au prophète, et nous apprend, des détails du passé, donc du "ghayb", l'inconnaissable. Cela confirme encore que nous devons rejeter tous les hadiths concernant le domaine du "ghayb".

- Dieu ordonne à Mohammed de déclarer qu'il n'a aucune connaissance de la fin du monde

"Les gens t'interrogent au sujet de l'Heure. Dis : "Sa connaissance est auprès de Dieu". Qu'en sais-tu ? Il se peut que l'Heure soit proche. " (Coran, 33:63)

Et pourtant on trouve d'innombrables hadiths dans lesquels le prophète donne des prophéties détaillées sur les signes de la fin des temps.

- Dieu ordonne à Mohammed de déclarer qu'il n'y aura aucune intercession le Jour du Jugement

*"Avertis par ceci ceux qui craignent d'être rassemblés devant leur Seigneur, **qu'il n'y aura pour eux, en dehors de Lui, ni allié ni intercesseur, afin qu'ils se prémunissent.**"*
(Coran, 6:51)

*"Vous êtes venus à Nous, seuls, tout comme Nous vous avons créés la première fois, et vous avez laissé derrière vos dos ce que Nous vous avons accordé. **Nous ne vous voyons pas avec les intercesseurs que vous prétendiez être des associés. Il y a eu rupture entre vous et eux ; ce que vous prétendiez vous a abandonnés.**"*
(Coran, 6:94)

Et pourtant, une fois de plus, de nombreux hadiths contredisent cette vérité coranique, et affirment que Mohammed intercèdera pour son peuple le Jour du Jugement !

- Le Coran indique clairement que la seule source de lois vient de Dieu

*"**Chercherai-je un autre juge que Dieu, alors que c'est Lui qui a fait descendre vers vous ce Livre détaillé ? Ceux auxquels Nous***

avons donné le Livre savent qu'il est descendu de ton Seigneur avec la vérité. Ne sois donc pas parmi les sceptiques." (Coran, 6:114)

"Ou bien ont-ils des associés qui, en matière de religion, leur auraient établi des lois que Dieu n'a pas autorisées ? Sans la parole décisive, il aurait été décidé entre eux. Les injustes auront un châtement douloureux." (Coran, 42:21)

Malheureusement, on trouve de nombreux hadiths affirmant que Mohammed joua le rôle de législateur ! Les exemples sont nombreux : le prophète aurait interdit aux hommes de porter de l'or et de la soie, il aurait interdit la musique et l'art, il aurait préconisé de tuer tous les chiens noirs, etc.

Dieu, dans Son Infinie Sagesse, sait qu'il y aura un temps où les adorateurs d'idoles feront de Mohammed un partenaire de Dieu en tant que législateur, Il a par conséquent inclus le rappel suivant dans le Coran :

"Ô prophète, pourquoi interdis-tu ce que Dieu t'a rendu licite, pour rechercher la satisfaction de tes épouses ? Dieu est Pardonneur, Miséricordieux. " (Coran, 66:1)

Ce verset explique que le prophète avait

interdit quelque chose suite à une dispute conjugale. Comme cela n'était pas interdit par Dieu, il fut aussitôt réprimandé par Dieu.

L'incident proprement dit n'a pas d'importance en soi, mais c'est un rappel clair pour tous les croyants sincères que Dieu seul légifère, et que Mohammed ou n'importe quel autre messager n'est pas autorisé à fabriquer des lois.

Il va de soi que tous les hadiths fabriqués qui dépeignent le prophète comme un faiseur de lois doivent être rejetés et considérés comme des mensonges contre le prophète.

De tous les exemples ci-dessus, il devient évident qu'affirmer que toutes les paroles prononcées par le prophète étaient inspirées par Dieu est naïf et complètement faux. Comment les paroles du prophète pourraient être inspirées quand elles sont pleines de contradictions ? Comment ces mensonges fabriqués pourraient être attribués au prophète ? Comment des millions de musulmans à travers le monde peuvent-ils croire à ces contes qui contredisent complètement la vérité coranique ?

Le Messager est-il infaillible ?

Le Coran nous explique que le messager de Dieu est infaillible dans le message qu'il délivre mais qu'il est faillible dans ses paroles personnelles :

"Dis : "Si je m'égare, je ne m'égare qu'à mes dépens. Si je suis guidé, alors c'est grâce à ce que Mon Seigneur me révèle. Il est Audient, Proche"." (Coran, 34:50)

Cela prouve une nouvelle fois que les paroles personnelles du prophète n'étaient pas inspirées.

De plus, Dieu nous donne des exemples dans le Coran d'incidents où le prophète commit des fautes et où Dieu le réprimanda (comme dans le verset 66:1 cité précédemment). Si tout ce que faisait le prophète était inspiré, il n'aurait jamais commis de fautes. Assurément, Dieu n'inspirerait pas des erreurs au prophète !

Nous devons également comprendre que Dieu n'inclut pas ces exemples de réprimande juste pour rabaisser Son propre prophète, mais pour que les lecteurs du Coran comprennent

que Mohammed était un être humain comme nous tous et qu'il était donc sujet aux erreurs. Malheureusement, ceux qui sont résolus à idolâtrer Mohammed et à en faire un dieu infallible ne voient pas la sagesse de ces incidents ! Ils continuent de mépriser la vérité coranique ! Ils insistent à dire que chaque parole prononcée par le prophète était d'inspiration divine !

4. Le mensonge de l'abrogation

Le concept d'**abrogation** des versets coraniques, sans aucun doute le plus grand mensonge envers le Coran, a été inventé au cours du 4ème siècle AH (10ème siècle ap. JC) par des savants musulmans, et plus particulièrement Ahmed Bin Ishaq Al-Dinary (mort en 318 A.H.), Mohamad Bin Bahr Al-Asbahany (mort en 322 A.H.), Hebat Allah Bin Salamah (mort en 410 A.H.) et Mohamad Bin Mousa Al-Hazmy (mort en 548 A.H.), dont le livre traitant de Al-Nasekh et Al-Mansoukh est considéré comme la référence principale dans ce domaine.

Selon ce concept, il est dit que certains versets du Coran sont abrogés et invalidés par d'autres versets !

Le verset qui est l'abrogeant est appelé Al-Nasekh, tandis que le verset abrogé est appelé Al-Mansoukh.

Ces savants en sont arrivés à trouver des dizaines de cas de versets abrogés, au point qu'ils ont inventé une science traitant du sujet, en écrivant de volumineux ouvrages.

Bien que le concept ait été initialement inventé par des savants musulmans comme la conséquence de leur faible compréhension du Coran, il a été largement exploité par des auteurs ennemis du Coran pour ternir la perfection et la divinité du livre.

Abrogations ou Contradictions ?

Comme indiqué, le concept de l'abrogation implique que certains versets coraniques aient été abrogés par d'autres versets. D'un autre côté, les auteurs ennemis de l'islam affirment que ces versets, et d'autres qu'ils mettent en avant, sont en fait des contradictions à l'intérieur du Coran. Ainsi, ils utilisent ces exemples pour réfuter la divinité du Coran.

Il faut noter que les exemples utilisés par les savants musulmans comme "versets abrogés" ne sont pas toujours les versets utilisés par les auteurs non-musulmans ; ils parlent alors de "contradictions dans le Coran".

Bien que l'on peut affirmer que le point commun entre ces deux groupes est leur faible compréhension du Coran, il faut aussi ajouter que dans le cas des auteurs non-musulmans, et particulièrement ceux qui ne parlent pas l'arabe, un grand nombre de leurs affirmations en

faveur de contradictions n'est que le produit de leur utilisation de traductions du Coran imprécises et trompeuses.

Ces deux affirmations peuvent être réfutées à la lumière du Coran. On peut démontrer qu'elles ne sont rien de plus qu'une faible compréhension du Livre.

L'affirmation de l'abrogation par les savants musulmans

"Alif, Lâm, Ra. Un Livre dont les signes ont été consolidés, puis qui ont été détaillés, de la part d'un Sage bien informé. " (Coran, 11:1)

*"à eux la bonne nouvelle dans la vie d'ici-bas et dans l'Au-delà. **Pas de changement aux paroles de Dieu.** Voilà le triomphe immense." (Coran, 10:64)*

Ces versets coraniques affirment clairement que les paroles de Dieu sont parfaites et ne peuvent pas être abrogées, et pourtant les savants musulmans ont inventé le plus grand mensonge qu'il soit à propos du Coran, en affirmant que certains versets en abrogeant d'autres.

Ils appuient leurs propos sur une interprétation erronée de deux versets :

Premier verset, 2:106

"Quelque soit le signe (ayah) que Nous abrogeons ("nansakh") ou que Nous fassions oublier, Nous en apportons un meilleur ou un semblable. Ne sais-tu pas que Dieu est capable de toute chose ?" (Coran, 2:106)

Les interprètes affirment que ce verset confirme que certains versets en invalident d'autres. Ils interprètent le mot "ayah" comme signifiant un verset dans le Coran ; et ils interprètent le mot "nansakh" comme signifiant "abroger". Mais est-ce que ce mot, tel qu'il est utilisé dans le Coran, signifie réellement abroger ?

Le mot "ayah"

Le mot "ayah", tel qu'utilisé dans de nombreux versets du Coran, peut revêtir quatre significations différentes :

a) Il peut signifier un miracle de Dieu comme en 17:101 :

"Nous avons donné à Moïse neuf Ayahs (miracles) clairs. ... " (Coran, 17:101)

b) Il peut aussi avoir le sens d'un exemple pour les gens :

"Le peuple de Noé, quand ils traitèrent de menteurs les messagers : Nous les noyâmes et en fîmes un Ayah (exemple) pour les gens. Nous avons préparé pour les injustes un châtiment douloureux. " (Coran, 25:37)

c) Le mot "ayah" peut aussi vouloir dire signe :

"Il dit (Zacharie) : "Mon Seigneur, donne-moi un signe (ayah)". Il (Dieu) dit : "Ton signe (ayah) est que tu ne parleras pas aux gens pendant trois nuits consécutives". " (Coran, 19:10)

d) Et enfin, il peut désigner un verset du Coran :

"C'est un Livre béni que Nous avons fait descendre vers toi, afin qu'ils réfléchissent sur ses versets (ayat) et que les doués d'intelligence se rappellent." (Coran, 38:29)

Si nous considérons maintenant le verset 106 de la sourate 2, on peut facilement vérifier que le mot "ayah" ne peut pas désigner ici un verset du Coran. Il peut correspondre aux autres

significations (miracle, exemple ou signe), mais pas à un verset coranique. Voici pourquoi :

1) Les mots "que Nous le fassions oublier" ne peuvent pas s'appliquer à un verset du Coran. Comment est-ce qu'un verset du Coran pourrait être oublié ? Car même si le verset est invalidé par d'autres (comme affirmé faussement par les interprètes), il fera toujours partie du Coran et ne pourra donc pas être oublié.

2) Les mots "Nous en apportons un semblable" seraient dénués de sens si le mot "ayah" désignait un verset coranique, tout simplement parce qu'il serait absurde que Dieu invalide un verset pour le remplacer par un autre identique !

3) Si le mot "ayah" du verset 106 signifie un miracle, un exemple ou un signe, alors tous les mots du verset ont un sens parfait. Les mots "que Nous le fassions oublier" peuvent s'appliquer aux trois significations, et c'est ce qui se passe avec l'écoulement du temps. Les miracles de Moïse et de Jésus ont été oubliés. Nous n'y croyons que parce qu'ils sont mentionnés dans le Coran.

De la même manière, les mots "Nous en apportons un meilleur, ou un semblable"

s'accordent avec les miracles de Dieu. Dieu remplace un miracle avec son semblable ou un qui est plus grand.

Considérez le verset suivant :

"Nous avons envoyé Moïse avec Nos miracles (ayah), à Pharaon et ses notables. Il dit : "Je suis un messenger du Seigneur des mondes".

Puis, lorsqu'il vint à eux avec Nos miracles (ayah), voilà qu'ils en rirent.

Chaque miracle (ayah) que Nous leur montrions était plus grand que son précédent. Nous les saisîmes par le châtiment, peut-être reviendront-ils." (Coran, 43:46-48)

Le mot "nansakh"

Le mot "nansakh" utilisé en 2:106 vient du verbe "nasakha". Il est dit que ce mot signifie abroger. Mais une étude attentive de tous les versets coraniques utilisant ce mot montre qu'il a en fait un sens opposé. Il signifie enregistrer ou mettre par écrit. Lorsque Dieu veut dire "substituer", le mot utilisé est "baddala", comme en 16:101 (cf. paragraphe suivant).

Par exemple, le verset 45:29 dit :

"Voici Notre Livre. Il parle de vous en toute vérité. Nous enregistrons ("nastansikh") ce que vous faisiez". (Coran, 45:29)

Remplaçons maintenant le mot "nastansikh" avec le mot abroger : "Voici Notre Livre. Il parle de vous en toute vérité. Nous abrogeons tout ce que vous faisiez."

Il est évident que cette signification est totalement fausse. Les mots "Voici Notre Livre" confirment que le mot "nastansikh" signifie ici "Nous mettions par écrit" ou "Nous enregistrons", et non pas "abrogeons".

Autre exemple :

"Quand le courroux de Moïse se fut apaisé, il prit les tablettes, dont la "nuskhatiha" contenait une guidance et une miséricorde pour ceux qui redoutent leur Seigneur." (Coran, 7:154)

Là aussi, si nous remplaçons le mot "nuskhatiha" avec le mot "abrogation", le verset ne veut rien dire, car comment l'abrogation des mots des tablettes pourrait guider qui que ce soit ? Par contre, si nous substituons le mot "nuskhatiha" avec le mot "texte", alors le verset prend tout son sens. Par conséquent, le sens correct de 7:154 est : "Il y avait dans leur texte une guidance et une miséricorde".

Second verset, 16:101

"Quand Nous remplaçons ("baddalna") une "ayat" par une autre "ayat" - et Dieu connaît ce qu'Il a fait descendre - ils disent : "Tu n'es qu'un menteur". Mais la plupart d'entre eux ne savent pas. " (Coran, 16:101)

Le remplacement dont il est question ici peut concerner deux choses :

a) le remplacement d'une Écriture par une autre.

Cette première signification peut être validée par le verset suivant :

*"Nous avons fait descendre vers toi le Livre, porteur de vérité, confirmant le Livre qui le précédait, **prépondérant sur lui**. Juge donc entre eux selon ce qu'a fait descendre Dieu, et ne suis pas leurs désirs, loin de la vérité qui t'est parvenue. ..."* (Coran, 5:48)

Ici, les mots "prévaloir sur eux" confirment que les Écritures précédentes sont remplacées par le Coran.

b) Le remplacement d'une loi au sein d'une Écriture avec une autre dans une Écriture ultérieure.

Cette seconde signification est également prouvée par le Coran, où différentes choses interdites précédemment pour les gens du Livre ont été rendu licites dans le Coran.

Par exemple, on nous apprend en 6:146 que Dieu avait interdit aux juifs tous les animaux à ongle unique ; et que la graisse des bovins et ovins était interdite. Cela a été rendu licite dans le Coran.

Le verset 16:101 ne parle pas de la substitution d'un verset avec un autre. La preuve de cela réside dans le même verset, dans les mots "ils disent : tu n'es qu'un menteur".

Arrêtons-nous ici un instant et demandons-nous qui aurait pu dire au messager "tu n'es qu'un menteur" ? Et pourquoi ? Ce n'est sûrement pas ses compagnons qui auraient pu dire une chose pareille ; cela doit donc être ceux qui ne croyaient pas en lui, ceux qui suivaient les Écritures précédentes et qui craignaient que leurs Écritures ne soient "remplacées" par le Coran. En fait, jusqu'à aujourd'hui, les juifs et les chrétiens accusent Mohammed d'avoir inventé lui-même le Coran !

Une fois établi que ce verset parle de la réaction et des paroles des incrédules, alors la prochaine question est : accusent-ils Mohammed de remplacer un verset du Coran par un autre ?

Les juifs et les chrétiens n'ont que faire du remplacement d'un verset par un autre, après tout ils ne croient pas au livre entier ! Ils ne se plaindront pas si un verset est remplacé par un autre !

Par contre, s'ils craignent que leurs Écritures soient remplacées par le Coran, ils accuseront aussitôt le messager que l'Écriture qu'il apporte (le Coran) ne vient pas de Dieu mais qu'il l'invente.

Les paroles "tu n'es qu'un menteur" sont un véritable indicateur montrant que le remplacement dont il est question ici n'est pas lié à un verset, mais à une Écriture par une autre.

Les mauvaises interprétations de 2:106 et 16:101, et la fausse affirmation que certains versets coraniques en annuleraient d'autres, montrent que les interprètes ont ignoré deux caractéristiques fondamentales du Coran, à savoir que le Coran est parfait et ne contient aucune contradiction (11:1), et que les paroles de Dieu ne changent pas (10:64).

On peut s'intéresser maintenant aux motifs expliquant la corruption des interprètes des significations de 2:106 et 16:101.

Peut-être que la raison principale n'est pas du tout liée au Coran mais aux "hadiths". Les savants des hadiths acceptent le fait que le concept de l'abrogation s'applique aux hadiths puisqu'on trouve que de nombreux hadiths en contredisent d'autres. Les exemples sont innombrables, nous en avons plusieurs au chapitre 1.2.

Maintenant, nous lisons dans le Coran :

"Ne réfléchissent-ils pas sur le Coran ? S'il provenait d'un autre que Dieu, ils y trouveraient de nombreuses contradictions."
(Coran, 4:82)

Ce verset confirme que tout ce qui contient des contradictions ne peut pas venir de Dieu, et puisque les hadiths contiennent de nombreuses contradictions, comme montré, ils ne peuvent venir de Dieu. Mais les partisans des hadiths affirment que les hadiths ont été inspirés par Dieu, et qu'en particulier les hadiths Al-Qudsy sont les propres paroles de Dieu adressées à Mohammed ! Comment expliquent-ils alors les contradictions dans les hadiths ? Comment

pourraient-ils venir de Dieu quand ils sont remplis de contradictions ?

Pour se sortir de cette situation épineuse, les partisans des hadiths ont inventé le concept de l'abrogation des versets coraniques.

L'idée était la suivante : si l'on pouvait démontrer que le Coran puisse contenir des versets contradictoires, alors que personne ne remet en question qu'il vient de Dieu, alors les hadiths et leurs contradictions pouvaient aussi être décrits comme étant inspirés par Dieu !!!

Un plan rusé, excepté pour un petit détail :

**LE CORAN NE CONTIENT AUCUNE
CONTRADICTION !**

**Quelques exemples de prétendues
abrogations**

Exemple un

Abrogé

*"Ceux qui ont cru, les juifs, les chrétiens,
les Sabéens, quiconque a cru en Dieu et au*

Jour Dernier et accompli de bonnes œuvres : pour eux leur récompense est auprès de Dieu ; ils n'auront rien à craindre, et ils ne seront pas affligés." (Coran, 2:62)

Abrogeant

"Quiconque cherche une autre religion que la soumission (islam), cela ne lui sera pas accepté, et il sera, dans l'Au-delà, parmi les perdants." (Coran, 3:85)

Ici, les partisans de l'abrogation disent que le verset 2:62, qui indique que certains juifs et chrétiens seront récompensés, a été abrogé par le verset 3:85 qui énonce que tous ceux qui ne sont pas musulmans finiront en enfer.

Une nouvelle fois, la mauvaise compréhension et les interprétations erronées découlent de l'incapacité à comprendre la signification simple du mot islam (Soumission à Dieu). En dépit du fait que Dieu nous dit dans le Coran que l'islam (la Soumission à Dieu) est aussi vieux qu'Abraham qui était le premier Soumis (cf. 2:128, 2:131, 2:133) et qui fut le premier à nous nommer Soumis (22:78), les savants musulmans insistent encore aujourd'hui à dire que l'islam est confiné à n'être que la religion de Mohammed et la religion du Coran !!!

En 3:67 Dieu nous précise qu'Abraham n'était ni juif ni chrétien, mais un Soumis monothéiste. Dieu nous dit également en 5:111 que Jésus et ses disciples étaient Soumis. En 27:44 Dieu nous dit que Salomon était un Soumis et en 5:44 nous apprenons que tous les prophètes auxquelles la Torah fut donnée étaient Soumis.

Ce que tous ces versets nous confirment est qu'être Soumis n'est rien d'autre que de se soumettre à Dieu, et à Dieu seul. Ainsi, il peut y avoir des chrétiens soumis et aussi des juifs soumis. Il y a des Soumis qui ont suivi la Torah et la Bible et qui ne connaissaient rien au Coran. Ces croyants étaient des soumis à Dieu l'Unique, le Seigneur de l'Univers.

En fait, la religion de l'islam, qui fut initialement donnée à Abraham, peut se retrouver, non seulement dans le Coran, mais aussi dans la Torah et la Bible. Après tout, on nous dit que toutes les fondations de la religion, que les musulmans appellent piliers de l'islam, furent d'abord données à Abraham.

Ceux qui parmi les chrétiens croient en l'Unicité de Dieu et qui n'idolâtrèrent pas Jésus sont des Soumis aux yeux de Dieu. De la même manière, ceux appartenant à d'autres religions,

qui se soumettent à Dieu seul et qui n'établissent pas d'idoles comme partenaires de Dieu Tout-Puissant, sont Soumis aux yeux de Dieu.

Tous ceux là ont leur récompense de leur Seigneur et n'ont rien à craindre (2:62). Ces gens sont aussi le sujet du verset 3:85 puisqu'ils ont choisi d'être Soumis à Dieu. Ce peuvent être des soumis musulmans, des soumis juifs, des soumis chrétiens, etc.

En conclusion, il n'y a aucune contradiction entre les versets 2:62 et 3:85.

Exemple deux

Certains des exemples les plus ridicules d'abrogation sont liés à l'incapacité de ces savants de comprendre que certaines lois établies par Dieu permettent des exceptions. A chaque fois qu'ils voient une loi permettant une exception, ils l'interprètent comme un cas d'abrogation !

Il y a plusieurs exemples de ces déductions invraisemblables :

1. En 4:19 Dieu s'adresse aux hommes en disant :

"Ô vous qui avez cru, il ne vous est pas licite d'hériter des femmes contre leur gré. Ne les empêchez pas dans le but de retenir une partie de ce que vous leur aviez donné, à moins qu'elles ne commettent clairement une infamie. ..." (Coran, 4:19)

Ici, l'abrogation serait que la première partie du verset *"Ne les empêchez pas dans le but de retenir une partie de ce que vous leur aviez donné"* serait abrogée par la seconde partie du verset *"à moins qu'elles ne commettent clairement une infamie."* !!!

Pourquoi est-ce qu'une exception à une règle devrait annuler la règle ?? Évidemment que la règle tient toujours, puisque Dieu dit que pour toutes les femmes n'ayant pas commis d'infamie, leur mari ne peut pas récupérer ce qu'il leur avait été auparavant donné.

La première partie du verset, qui constitue le cas général, n'a pas été abrogée. La seconde partie du verset qui constitue l'exception s'applique également.

2. En 2:159 nous lisons :

"Ceux qui cachent les preuves et la guidance que Nous avons fait descendre, après

que Nous les ayons clarifiées aux gens dans le Livre, voilà ceux qui sont maudits par Dieu et par ceux qui maudissent." (Coran, 2:159)

Ils affirment que ce verset a été abrogé par celui qui le suit (2:160) :

"Sauf ceux qui se repentent, se réforment et clarifient les choses : d'eux J'accepte le repentir, car Je suis le Rédempteur, le Miséricordieux. " (Coran, 2:160)

Encore une fois, nous voyons que le verset 160 dit que ceux qui ont caché la révélation mais qui se sont ensuite repentis et corrigés sont rachetés par Dieu. Le verset 159 n'a pas été abrogé. Il est toujours valable, puisque ceux qui ont caché les révélations et ne se sont pas repentis ne sont pas rachetés.

3. En 3:86-88 nous lisons :

"Comment Dieu guiderait-Il un peuple qui a dénié après avoir eu la foi... Le châtiment ne leur sera pas allégé, et on ne leur accordera aucun répit." (Coran, 3:86-88)

Ces versets auraient été abrogés par le verset 89 :

"Sauf pour ceux qui se repentent après cela et qui se réforment, alors Dieu est Pardonneur, Miséricordieux." (Coran, 3:89)

Là encore, la soi-disant abrogation n'existe pas. Les deux versets s'appliquent et ne se contredisent pas l'un l'autre, ni ne s'abrogent.

Les versets 86-88 parlent de ceux qui n'ont plus la foi après avoir cru, et qui restent dans cet état jusqu'à la mort. Ils ne sont pas graciés dans l'au-delà. Le verset 89 parle de ceux qui se repentent et se réforment au cours de leur vie. Puisque Dieu est Pardonneur et Miséricordieux, ils sont graciés.

Le Coran confirme que seuls ceux qui meurent en n'ayant pas la foi ne sont pas pardonnés :

"Ceux qui ont dénié et qui sont morts en dénégateurs, on n'acceptera, d'aucun d'entre eux, une terre pleine d'or, et même s'ils l'offrent pour se racheter. Pour ceux-là il y a un châtiment douloureux, et pour eux, il n'y a pas de secoueurs." (Coran, 3:91)

Une fois encore l'affirmation d'une abrogation est fausse et basée sur une faible compréhension du Coran.

Exemple trois

Abrogé

*"...Quant à eux, si, lorsqu'ils se sont faits du tort à eux-mêmes, ils étaient venus à toi et avaient demandé pardon à Dieu, et **si le messenger demandait pardon pour eux, ils trouveraient Dieu Rédempteur, Miséricordieux.**" (Coran, 4:64)*

Abrogeant

*"Que tu demandes pardon pour eux, ou que tu ne demandes pas pardon pour eux, et **même si tu demandes pardon pour eux soixante dix fois, Dieu ne leur pardonnera pas.** Cela parce qu'ils ont dénié Dieu et Son messenger. Dieu ne guide pas les gens dépravés." (Coran, 9:80)*

Ils prétendent ici que les mots "*même si tu demandes pardon pour eux soixante dix fois, Dieu ne leur pardonnera pas*" invalident les mots soulignés de 4:64 "*si le messenger demandait pardon pour eux, ils trouveraient Dieu Rédempteur, Miséricordieux*".

Encore une fois, un cas de mauvaise compréhension du Coran.

Ces deux versets parlent de deux groupes différents de personnes. En 4:64, Dieu parle de ceux qui ont fait du tort à leur âme mais qui sont revenus vers Dieu et qui ont demandé Son pardon. Le fait qu'ils aient demandé pardon à Dieu indique qu'ils étaient croyants, et pour cette raison nous apprenons que : "*ils trouveraient Dieu Rédempteur, Miséricordieux*".

D'un autre côté, ceux dont il est question en 9:80 sont décrits par les mots "*ils ont dénié Dieu et Son messenger*", et puisqu'ils sont incroyables nous apprenons que : "*Dieu ne leur pardonnera pas*".

Ces deux versets nous rappellent donc que le pardon peut être demandé pour n'importe quel croyant qui se repent et se réforme, mais jamais pour les incroyables.

Aucune contradiction ou abrogation n'existe entre ces deux versets.

5. Est-il obligatoire pour la femme de se couvrir les cheveux ?

*"Et dis aux croyantes de baisser de leurs regards, de préserver leur sexe, de ne divulguer de leurs parures que ce qui en est apparent et de **rabattre leurs vêtements sur leurs échantures**. Qu'elles ne divulguent leurs parures qu'à leur mari, ou à leur père, ou au père de leur mari, ou à leurs fils, ou aux fils de leur mari, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou à d'autres femmes, ou à ce qu'elles possèdent par serment, ou aux domestiques mâles impuissants, ou aux garçons impubères qui ignorent tout des parties cachées des femmes. Et qu'elles ne frappent pas avec leurs pieds afin de faire connaître ce qu'elles cachent de leurs parures. Repentez-vous tous devant Dieu, ô croyants, afin que vous réussissiez." (Coran, 24:31)*

Nous devons répondre ici aux questions suivantes :

- Voyons-nous les mots arabes "shaar" (cheveux) ou "raas" (tête) dans le verset 24:31 ? La réponse est non.

- Y a-t-il d'autres phrases dans le Coran qui s'adressent aux femmes et qui disent clairement

"couvrez vos cheveux (shaar) ou votre tête (raas)" ? La réponse est encore non.

Mais les imams et savants traditionnels insistent sur le fait que Dieu aurait ordonné aux femmes de couvrir leurs cheveux et ils se réfèrent au verset 24:31 pour appuyer leurs dires.

Le fait que les mots "cheveux" et "tête" ne se trouvent pas dans le verset 24:31 devrait être suffisant à n'importe quel lecteur objectif pour conclure qu'il ne peut y avoir de commandement de couvrir ces parties du corps si ces parties ne sont pas mentionnées en premier lieu. Néanmoins, les savants musulmans ont manipulé les mots du verset 24:31 afin d'imposer aux femmes de se couvrir les cheveux, mais en réalité ils imposent leur culture et clament que c'est islamique !

Ils affirment que le mot "khimar" du verset 24:31 signifie un voile, et ils disent que ce mot seul rend obligatoire pour toutes les femmes de porter un khimar pour couvrir leurs cheveux. Posons-nous ici trois questions :

1. Quelle est la signification exacte du mot khimar ?
2. Que doit recouvrir le khimar ?

3. Y-a-t'il un ordre en 24:31 envers les femmes pour qu'elles se couvrent les cheveux ?

1. Quelle est la signification du mot khimar ?

Le mot arabe khimar signifie "ce qui couvre". Un rideau, une robe, une nappe recouvrant une table est un khimar, une couverture peut être appelée khimar, etc. Le mot khamr, qui est utilisé dans le Coran pour désigner des substances intoxicantes, a la même racine que khimar. Les deux signifient "ce qui recouvre". Le khimar recouvre une fenêtre, notre corps, une table et ainsi de suite, tandis que khamr est ce qui recouvre l'esprit. Les traducteurs traditionnels, influencés par les hadiths et leur culture, affirment que khimar en 24:31 n'a qu'une seule signification, et que c'est voile ou hijab, et ils trompent les femmes en leur faisant croire que 24:31 leur ordonne de se couvrir les cheveux ! Le fait que le mot khimar peut désigner n'importe quelle "couverture", et non uniquement un voile sur les cheveux, est un fait qui peut être vérifié en consultant n'importe quel dictionnaire arabe.

2. Que doit recouvrir le khimar ?

Le verset dit : "*ala juyoobihinna*", "sur

leurs juyoob". Le mot juyoob dérive de la racine (جيب) qui signifie "ouverture d'un habit". On trouve ce mot deux autres fois dans le Coran, concernant Moïse : "*Introduis ta main dans l'ouverture de ta tunique (jaybika): elle sortira blanche sans aucun mal.*" (28:32, et aussi 27:12). Moïse introduit sa main dans son "jayb", dans l'ouverture de son vêtement. On voit clairement que ce mot désigne l'encolure ou l'ouverture d'un vêtement, ou "l'échancrure".

Ainsi, en 24:31, Dieu dit aux femmes d'utiliser leur khimar, qui peut être une robe, une veste, un châle, une chemise, une blouse, un foulard, etc. pour recouvrir l'encolure de leurs vêtements. Il est impensable de désigner la tête ou les cheveux avec le mot "juyoob" !

3. Y-a-t'il un ordre en 24:31 envers les femmes pour qu'elles se couvrent les cheveux ?

Tout d'abord, nous notons que les mots "tête" et "cheveux" ne se trouvent pas en 24:31. De plus, nous devons différencier deux choses :

Dieu dit aux femmes de ramener leur khimar sur leurs échancrures. Ici, nous avons :

- le sujet du commandement, qui est l'échancrure.
- l'outil, qui est le khimar.

Le commandement n'est obligatoire qu'en relation avec le sujet, et non l'outil. Si l'obligation valait aussi pour l'outil, Dieu aurait dit : "recouvrez vos cheveux et vos échantures avec votre khimar". Dieu n'est pas à court de mots, et Il n'est pas vague dans les commandements qu'Il nous adresse. Dieu nous tiendra responsables le Jour du Jugement des commandements qu'Il nous a donnés, il n'est donc pas logique de suggérer que Dieu pourrait nous donner des ordres vagues, imprécis ou incertains.

Pour expliquer davantage la différence entre l'obligation entre l'ordre et l'outil, considérons le verset 5:4. Dans ce verset, Dieu nous dit que nous pouvons manger ce qui est attrapé par nos animaux de chasse. Est-ce que cela veut dire qu'il est ordonné à tous les croyants d'utiliser des animaux de chasse pour tout ce qu'ils mangent ?

Bien sur que non, car même si les animaux de chasse sont mentionnés en 5:4 (comme outil), le message est seulement lié au fait que Dieu nous a rendu licite de manger ce qu'ils attrapent.

De la même manière, en 24:31 toutes les femmes sont obligées d'obéir à l'ordre de couvrir leurs échantures. Aussi longtemps que la femme couvre son échanture elle aura obéi

à l'ordre de Dieu. Elle peut utiliser n'importe quel vêtement (l'outil) pour couvrir son échancre (le sujet du commandement).

De plus, l'ordre de couvrir l'échancre prouve aussi qu'il n'y a aucune obligation de couvrir ce qu'il y a au-dessus (le cou, la tête et les cheveux). Si ces parties devaient être couvertes alors pourquoi est-ce que Dieu ne sélectionne que l'échancre ? Ce raisonnement prouve une fois de plus que l'ordre coranique de couvrir l'échancre n'impose pas de couvrir ce qu'il y a au-dessus, à savoir le cou, la tête et les cheveux.

Enfin, une remarque doit être faite concernant les mots : "*de ne montrer de leurs atours "zinatahhunn" que ce qui en paraît nécessairement*".

D'une manière ou d'une autre, les savants ont réussi à manipuler ces mots pour impliquer que la femme doit se couvrir de la tête aux pieds. On peut facilement réfuter cela en analysant cette phrase.

La question immédiate est : quelles sont les parties du corps que les gens (en général) et les femmes (en particulier) couvrent normalement, et qui seraient ainsi décrites comme "nécessairement apparent", ou découvertes ? En général, les gens couvrent :

- les parties intimes. Pour les femmes cela inclut toutes les parties du corps qui ont des connotations sexuelles comme les parties intimes, les fesses, la poitrine, les cuisses, etc. C'est dans ce but que Dieu ordonne aux femmes dans le verset 33:59 d'allonger leurs vêtements pour ne pas trop en révéler.

- leur corps afin d'avoir chaud. Sous les climats chauds les gens couvrent ce qui a été énoncé ci-dessus, qui correspond aux habits minimums permettant de préserver son intimité, alors que sous les climats froids, les gens couvrent plus leur corps en fonction de la météo.

Les deux points ci-dessus définissent quelles parties du corps seraient normalement englobées par les mots "ce qui en paraît nécessairement".

Affirmer que ces mots font référence à tout le corps, comme le prêchent certains imams, est encore une manipulation des paroles de Dieu. Si Dieu voulait que la femme couvre tout son corps Il n'aurait pas utilisé des mots comme "échancrure" ou "ce qui en paraît nécessairement" ! Dieu aurait simplement dit "recouvrez tout votre corps". Mais que Dieu précise certaines parties du corps est la preuve

qu'Il n'a jamais exigé des femmes de couvrir
tout leur corps.

6. Le mot "shaheed" ne signifie pas martyr

Le concept de shaheed, interprété par certains comme signifiant martyr, est totalement non coranique. Selon les savants musulmans traditionnels, quiconque est assassiné, noyé ou tué par le feu devient un shaheed (martyr) et va au paradis. Ce concept n'a aucun fondement coranique.

Le Coran souligne le fait que la manière dont l'être humain meurt n'a pas de rapport avec sa destination dans l'Au-delà. Les incroyants et les adorateurs d'idoles sont destinés à l'Enfer, quelque soit la manière dont ils meurent. D'un autre côté, les croyants qui mènent une vie pieuse vont au paradis, encore une fois quelque soit la manière dont ils meurent.

Cette croyance erronée est la conséquence de la mauvaise interprétation du verset suivant :

"Ceux qui ont émigré dans le chemin de Dieu, puis qui sont tués ou meurent, Dieu leur accordera une bonne subsistance, car Dieu est le meilleur des Pourvoyeurs." (Coran, 22:58)

Les savants traditionnels utilisent les mots "qui sont tués" pour indiquer que le fait d'être tué est ce qui rend quelqu'un "shaheed" (martyr), ce qui lui donne le Paradis comme récompense. Ils ont oublié que le verset inclut également les mots "ou meurent" (c'est-à-dire d'une mort naturelle). En d'autres mots ils sont toujours destinés au Paradis même s'ils meurent naturellement. Ce sont les œuvres de ces croyants qui les font entrer au Paradis et non pas la manière dont ils sont morts.

En 22:58 Dieu explique qu'Il accordera à ces croyants une belle récompense, non pas pour avoir été tués, mais pour avoir vécu pour la cause de Dieu.

De plus, le mot "shaheed" dans le Coran ne signifie absolument pas martyr, il signifie "témoin". Un exemple est donné dans le verset suivant :

"Un jour, Nous susciterons dans chaque communauté un témoin (shaheed) contre eux, choisi parmi eux. Nous t'avons amené (Mohammed) comme témoin contre ceux-ci, et Nous avons fait descendre sur toi le Livre, comme un exposé explicite de toute chose, et comme guidance, miséricorde et bonne nouvelle pour les soumis." (Coran, 16:89)

En 3:98, Dieu Se nomme Lui-même "shaheed", ce qui ne signifie évidemment pas que Dieu est un martyr !

"Dis : "Ô gens du Livre, pourquoi déniez-vous les signes de Dieu ? Dieu est témoin (shaheed) de ce que vous faites"." (Coran, 3:98)

7. Le Jihad

Un des concepts les plus manipulés en islam aujourd'hui est le concept du jihad.

Le concept du jihad est un concept coranique, mais malheureusement, une fausse version déformée a été utilisée par des terroristes agissant au nom de l'islam pour commettre différents actes terroristes. Ces actes, qui ont lieu partout dans le monde, visent à tuer sans distinction des personnes innocentes. Ils sont commis au nom du "jihad". Ces actes non islamiques ont contribué à propager une image déformée de l'islam.

Comme pour n'importe quel concept de la religion, sa véritable définition est donnée par le Coran et non par l'interprétation des hommes. Pour comprendre pleinement le concept coranique du jihad, il est nécessaire de traiter les points suivants :

1. La définition coranique du mot jihad
2. Qu'est-ce que "la cause de Dieu" ?
3. Est-ce que ceux qui s'explosent dans des "attentats suicides" vont réellement aller au Paradis comme on leur fait croire ?

4. Est-ce que le concept de "guerre sainte" est autorisé par le Coran ?

1. La définition coranique du mot jihad

La définition littérale du mot jihad est : "faire des efforts pour accomplir un but", alors que la définition coranique est "faire des efforts avec sa propre personne et son argent pour la cause de Dieu".

Cette définition coranique est confirmée par plusieurs versets coraniques qui parlent du jihad. Voici quelques exemples :

"Les croyants sont seulement ceux qui ont cru en Dieu et en Son messager, puis qui ne sont pas remplis de doutes, et qui luttent (jahadu) avec leurs biens et leur personne dans le chemin de Dieu. Ceux-là sont les véridiques." (Coran, 49:15)

"Ceux qui ont cru, émigré et lutté (jahadu) dans le chemin de Dieu avec leurs biens et leur personne, ont les degrés les plus élevés auprès de Dieu. Ceux-là sont les triomphants." (Coran, 9:20)

"Mais le messager et ceux qui ont cru avec lui ont lutté (jahadu) avec leurs biens et leur

personne. Voilà ceux qui auront de bonnes choses. Voilà ceux qui réussiront." (Coran, 9:88)

(remarque : le mot "jahadu" est la forme verbale du nom "jihad")

2. La cause de Dieu

Maintenant que nous savons que jihad signifie faire des efforts avec sa propre personne et son argent pour la cause de Dieu, nous devons déterminer la signification des mots "la cause de Dieu".

Faire des efforts pour soutenir la "cause de Dieu" signifie simplement : respecter tous les commandements de Dieu et s'efforcer de condamner tous les interdits de Dieu. Ainsi, un jihad pour la cause de Dieu est un effort pour prêcher et supporter la Loi Divine. Comme le mot jihad a été manipulé pour autoriser la violence et le meurtre d'innocents, il est nécessaire d'établir, avec des preuves coraniques claires, que la "cause de Dieu" n'autorise pas la violence ou les meurtres illégaux.

1. Premièrement, nous devons toujours être conscients de la déclaration principale du

Coran qui énonce que Dieu ne commande jamais le péché :

"...Dis : "Dieu n'ordonne pas l'infamie. Dites-vous contre Dieu ce que vous ne savez pas ?" " (Coran, 7:28)

2. Après cela, le Coran énonce catégoriquement que le meurtre d'innocents est un énorme péché :

"...et de ne tuer personne, Dieu a interdit cela, sauf dans le cadre de la justice. Voilà ce qu'Il vous recommande à ce sujet, puissiez-vous comprendre." (Coran, 6:151)

"Ne tuez personne, car Dieu l'a interdit, sauf en droit...." (Coran, 17:33)

L'interdiction de tuer n'importe quelle âme innocente a toujours été la loi de Dieu, dans le Coran et dans les Écritures précédentes :

"C'est pourquoi Nous avons prescrit aux enfants d'Israël que celui qui tue une personne, non pour une autre personne ou pour une corruption sur terre, c'est comme s'il avait tué l'humanité entière. Et celui qui l'épargne, c'est comme s'il avait épargné l'humanité entière. Nos messagers leur sont venus avec les preuves. Pourtant, malgré cela, beaucoup

d'entre eux commettent des excès sur terre."
(Coran, 5:32)

3. Dieu n'autorise le combat (la guerre) qu'en cas de légitime défense :

"...S'ils se tiennent à l'écart de vous, qu'ils ne vous combattent pas, et qu'ils vous proposent la paix, alors Dieu ne vous donne aucune excuse contre eux." (Coran, 4:90)

"S'ils inclinent à la paix, incline alors vers elle, et place ta confiance en Dieu. C'est Lui l'Audient, l'Omniscient." (Coran, 8:61)

"... Et ne transgressez pas, car Dieu n'aime pas les transgresseurs." (Coran, 5:87)

4. Dieu commande qu'il n'y aura pas de contrainte en religion :

"Nulle contrainte en religion. La droiture se distingue clairement de l'égarement..."
(Coran, 2:256)

"À vous votre religion, et à moi ma religion". (Coran, 109:6)

"Si ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur terre auraient cru. Est-ce à toi de contraindre les gens à devenir croyants ?"
(Coran, 10:99)

Les ordres dans ces versets sont très clairs. Le Coran confirme que la foi doit être atteinte volontairement et non pas sous la contrainte. Si l'on est forcé à devenir musulman, aucun intérêt n'en ressortira. Le choix doit être volontaire.

*"Dis : "La vérité provient de votre Seigneur. **Quiconque le veut, qu'il croie, quiconque le veut, qu'il dénie**". ..."* (Coran, 18:29)

Le message de "point de contrainte en religion" est encore une fois souligné dans ces paroles coraniques.

5. Le Coran appelle au pardon, à l'indulgence et à la tolérance :

"Pratique le pardon, ordonne ce qui est convenable, et détourne-toi des ignorants." (Coran, 7:199)

"Dis à ceux qui ont cru de pardonner à ceux qui n'espèrent pas les jours de Dieu afin qu'Il rétribue chaque peuple pour ce qu'ils ont acquis. " (Coran, 45:14)

Le Coran condamne le meurtre ou même la persécution des gens simplement du fait qu'ils aient adopté une autre religion. Le Coran

appelle à la liberté absolue de religion parmi les peuples. Le respect et la coexistence mutuelle doivent être appliqués avec les personnes des autres religions. Le Coran enjoint les musulmans à traiter avec ces personnes de manière équitable et avec bienfaisance :

"Dieu ne vous interdit pas d'être bons et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas expulsés de vos demeures. Dieu aime ceux qui se montrent équitables." (Coran, 60:8)

Tous les versets ci-dessus montrent que le Coran est clair dans l'interdiction de toute violence, tout meurtre injuste, et le fait de forcer les autres à adopter l'islam.

Les attaques envers des civils et des personnes innocentes par des groupes terroristes sont en totale violation de tous les versets cités ci-dessus. C'est un acte condamné par toutes les religions, y compris l'islam.

3. Est-ce que ceux qui s'explorent dans des 'attentats suicides' vont réellement aller au Paradis comme on leur fait croire ?

Le suicide est un état d'incrédulité et de perte de foi qui est condamné par Dieu dans le

Coran. Dieu ordonne aux croyants de ne jamais désespérer ou de perdre espoir, et d'avoir foi en Dieu et d'agir pour un futur plus radieux :

"... Et ne désespérez pas de la compassion de Dieu. Seuls les gens dénégateurs désespèrent de la compassion de Dieu"." (Coran, 12:87)

Il est vrai que de nombreux jeunes qui commettent des attentats suicides vivent dans de terribles conditions, et on ne peut nier leurs souffrances et l'oppression qui les accable. Mais il n'y a aucune justification pour ignorer le commandement de Dieu. L'oppression n'est pas une raison pour enfreindre la loi Divine. Au contraire, l'oppression est une bonne raison pour s'agripper fermement à ces commandements et pour faire de preuve de plus de foi en Dieu. On ne répare pas une injustice par une autre.

Malheureusement, de nombreux jeunes sont enrôlés dans des groupes terroristes, et subissent des lavages de cerveau pour leur faire croire que lorsqu'ils se font exploser, dans ce qu'on appelle une "attaque suicide à la bombe", ils meurent en martyrs et sont envoyés directement au Paradis !

De jeunes hommes, qui sont la proie facile de prêcheurs sournois motivés par des raisons

politiques, subissent un lavage de cerveau pour croire que de magnifiques vierges les attendent au Paradis !

Ceux qui tuent des personnes innocentes au nom de l'islam ou au nom de Dieu, en pensant devenir martyrs, devraient y réfléchir à deux fois. Leur acte est catégoriquement condamné par Dieu, comme les versets ci-dessus le prouvent. Ces gens désobéissent aux ordres de Dieu et suivent à la place les paroles inventées de leurs maîtres/leaders !

*"Dépensez dans le chemin de Dieu, **ne vous jetez pas de vos propres mains dans la destruction**, et faites le bien. Dieu aime les bienfaisants. "* (Coran, 2:195)

*"Ô vous qui avez cru, ne consommez pas illicitement vos biens entre vous, mais qu'il y ait du commerce entre vous, par consentement mutuel. **Ne vous tuez pas vous-mêmes**. Dieu est Miséricordieux envers vous.*

Et quiconque commet cela, par hostilité et injustice, Nous le jetterons bientôt au Feu, voilà qui est facile pour Dieu." (Coran, 4:29-30)

A la vue de tous les versets coraniques présentés, nous comprenons les choses suivantes :

1. Tuer une âme innocente est un grand péché aux yeux de Dieu

2. Le suicide sous toute forme que ce soit est condamné par Dieu

3. Le Coran ne promet pas le Paradis à ceux qui se suicident mais avertit plutôt d'un grand châtement.

4. Est-ce que le concept de 'guerre sainte' est autorisé par le Coran ?

Différents groupes terroristes dépeignent le "jihad" comme une "guerre sainte". Les médias occidentaux se sont accommodés de cette fausse interprétation et l'ont propagée.

A la lumière du Coran, aucune guerre ne peut être sainte ; quelque soit la situation. En fait, le Coran en entier promeut la paix plutôt que la guerre. Le mot islam lui-même est un dérivé du mot "salam" qui signifie paix.

Il y a des moments, et sous des conditions spécifiques, où l'option de la guerre est permise. Cela découle du fait que le Coran recommande l'opposition à l'agression et à l'oppression. Ainsi, dans de telles circonstances, la guerre est

autorisée, mais seulement comme acte d'auto-défense, jamais comme un acte d'agression.

A chaque fois qu'il y a une possibilité d'éviter la guerre, alors cette alternative, aussi longtemps qu'elle est raisonnable, doit être prise.

"S'ils inclinent à la paix, incline alors vers elle, et place ta confiance en Dieu. C'est Lui l'Audient, l'Omniscient." (Coran, 8:60-61)

"Permission est accordée à ceux qui sont combattus, puisqu'ils ont subi l'injustice. Dieu est Capable de leur donner la victoire. A ceux qui ont été expulsés de leur demeure, injustement, seulement parce qu'ils ont dit : "Dieu est notre Seigneur". Si Dieu ne repoussait pas certaines personnes par d'autres, les monastères seraient démolis, ainsi que les églises, les synagogues et les mosquées - là où l'on mentionne abondamment le nom de Dieu. Dieu donne la victoire à celui qui L'assiste. Dieu est Fort, Honorable." (Coran, 22:39-40)

Le cas indiqué par le Coran pour la guerre, et peut-être le plus important et souvent confondu comme une guerre sainte, est la guerre "pour la cause de Dieu". Combattre un oppresseur ou un agresseur est un combat

contre l'oppression ou l'agression, c'est donc un combat pour la justice et par conséquent pour la cause de Dieu.

"Combattez dans le chemin de Dieu ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Dieu n'aime pas les transgresseurs." (Coran, 2:190)

Ce verset montre clairement que le combat pour la cause de Dieu est un combat contre les agresseurs, et donc un cas d'auto-défense.

Combattre l'oppression "pour la cause de Dieu" est aussi le sujet des versets suivants :

*"Qu'ils combattent donc dans le chemin de Dieu, ceux qui échangent la vie d'ici-bas contre l'au-delà. Quiconque combat pour la cause de Dieu, qu'il soit tué ou vainqueur, Nous lui donnerons bientôt une immense récompense. Et qu'avez-vous à ne pas combattre dans le chemin de Dieu, et pour les faibles parmi les hommes, femmes et enfants qui disent : **"Notre Seigneur, fais-nous sortir de cette cité dont les gens sont injustes, et assigne-nous de Ta part un allié, et assigne-nous de Ta part un secourer"**." (Coran, 4:74-75)*

Il devient clair que le concept de l'effort "pour la cause de Dieu" n'est pas restreint au

cas du combat lors d'une guerre "pour la cause de Dieu", mais qu'il englobe également les efforts personnels, ainsi qu'avec son argent, pour la cause de Dieu. Cela peut être un effort de propager le "chemin de Dieu", ou même de donner l'aumône :

"Dépensez dans le chemin de Dieu, ne vous jetez pas de vos propres mains dans la destruction, et faites le bien. Dieu aime les bienfaisants." (Coran, 2:195)

Les mots surlignés confirment le lien entre les dépenses "pour la cause de Dieu" et l'argent dépensé pour des causes charitables.

En conclusion, il est clair que le mot **jihad** a été faussement manipulé par ceux recherchant des buts politiques, et en violation de la vérité coranique. Le mot "sainte" n'a jamais été utilisé dans le Coran en connexion avec la guerre. Il n'y a tout simplement aucune référence dans le Coran pour ce qu'ils appellent la "guerre sainte".

Il y a des moments où la guerre est permise, mais comme on l'a vu dans les paroles coraniques, elle n'est permise qu'en cas d'auto-défense, et elle n'est jamais appelée "guerre sainte". L'islam est bâti sur le concept de la paix :

"S'ils inclinent à la paix, incline alors vers elle, et place ta confiance en Dieu. C'est Lui l'Audient, l'Omniscient." (Coran, 8:61)

8. Interdits alimentaires

Avant toute chose, il faut rappeler le verset suivant où Dieu nous rappelle de ne pas dire d'une chose qu'elle est licite (halal) ou illicite (haram), si cela ne trouve pas sa source dans le Coran :

*"Et ne dites pas, d'après le mensonge proféré par vos langues : **"Ceci est licite, cela est illicite"**, pour forger le mensonge contre Dieu. Ceux qui forgent le mensonge contre Dieu ne réussiront pas."* (Coran, 16:116)

Nous nous baserons donc uniquement sur le Coran pour rechercher ce qui est licite ou non.

Nourriture "halal" ou "haram" ?

Les autorisations

De nos jours la viande halal provoque beaucoup de débats et autres polémiques. Mais il est important de noter que Dieu nous autorise d'abord à manger n'importe quelle nourriture :

*"Ô vous qui avez cru, **mangez des bonnes choses que Nous vous avons attribuées, et***

soyez reconnaissants envers Dieu, si c'est Lui seul que vous adorez." (Coran, 2:172)

"Ils t'interrogent sur ce qui leur est permis, dis : "Vous sont permises les bonnes choses, ainsi que ce que capturent les carnassiers que vous avez dressés, en leur apprenant ce que Dieu vous a appris. Mangez donc de ce qu'ils capturent pour vous et prononcez dessus le nom de Dieu. Prémunissez-vous de Dieu. Dieu est prompt à régler les comptes." (Coran, 5:4)

"Aujourd'hui, vous sont permises les bonnes choses. La nourriture de ceux à qui le Livre a été donné vous est permise, et votre propre nourriture leur est permise..." (Coran, 5:5)

Les interdits

Puis Dieu expose certaines interdictions :

"Il vous a seulement interdit la charogne, le sang, la chair du porc et ce qui a été dédié à un autre que Dieu. Mais si quelqu'un y est contraint, autrement que par désir ou transgression, alors nul péché ne lui sera imputé. Dieu est Pardonneur, Miséricordieux." (Coran, 2:173)

"Dis : "Je ne trouve d'interdit, dans ce qui m'a été révélé, à aucun mangeur d'en manger, que la charogne, du sang répandu, ou la chair du porc car c'est une souillure, ou ce qui, par perversité, a été dédié à un autre que Dieu". Mais quiconque y est contraint, autrement que par désir ou transgression, ton Seigneur est Pardonneur, Miséricordieux." (Coran, 6:145)

"Il vous a seulement interdit la charogne, le sang, la chair du porc et ce qui a été dédié à un autre que Dieu. Mais si quelqu'un y est contraint, autrement que par désir ou transgression, alors Dieu est Pardonneur, Miséricordieux." (Coran, 16:115)

Le verset ci-dessous détaillant les différents types de charognes :

"Vous sont interdits la charogne, le sang, la chair du porc, ce qui a été dédié à un autre que Dieu, ce qui s'est étouffé, ou ce qui est mort à la suite d'un coup, ou mort d'une chute, ou mort d'un coup de corne, ou ce qu'une bête féroce a dévoré, sauf ce que vous sauvez, et ce qu'on a égorgé sur les stèles, ainsi que de procéder au partage par des flèches divinatoires ; cela est perversité. ..." (Coran, 5:3)

Ainsi les musulmans devraient arrêter de

penser qu'ils ne peuvent rien manger excepté de la nourriture halal, mais plutôt qu'ils peuvent tout manger sauf certaines nourritures "haram" (interdites) ; leur pratique de la religion s'en trouverait fortement facilitée...

Ces interdictions sont donc :

1. **la charogne** : toute bête trouvée morte : bête étouffée, assommée, morte d'une chute, morte d'un coup de corne ; la bête que les fauves ont commencé à dévorer, sauf si on a le temps de l'égorger

2. **le sang**

3. **la viande de porc**

4. toute bête **sacrifiée à une autre divinité que Dieu**

Mentionner le nom de Dieu

Dieu a spécifié un autre critère très important : mentionner le nom de Dieu sur la nourriture que l'on va manger :

*"Ils t'interrogent sur ce qui leur est permis, dis : "Vous sont permises les bonnes choses, ainsi que ce que capturent les carnassiers que vous avez dressés, en leur apprenant ce que Dieu vous a appris. Mangez donc de ce qu'ils capturent pour vous et **prononcez dessus le***

nom de Dieu. Prémunissez-vous de Dieu. Dieu est prompt à régler les comptes." (Coran, 5:4)

"Mangez donc ce sur quoi le nom de Dieu a été rappelé, si vous êtes croyants en Ses signes." (Coran, 6:118)

"Qu'avez-vous à ne pas manger ce sur quoi le nom de Dieu a été rappelé ? Alors qu'Il vous a détaillé ce qu'Il vous a interdit, excepté ce pour quoi vous êtes contraints. Beaucoup de gens égarent par leurs désirs, dans leur ignorance. Votre Seigneur connaît bien les transgresseurs." (Coran, 6:119)

Il est important de souligner que l'on doit prononcer le nom de Dieu sur **toute la nourriture** que l'on va manger (fruits, légumes, gâteaux, etc.), et **pas uniquement sur la viande**. La raison spirituelle à cela est de se rappeler et d'être reconnaissant envers les bienfaits de Dieu :

"Mangez donc de ce que Dieu vous a attribué de licite et de bon. Et soyez reconnaissants pour le bienfait de Dieu, si c'est Lui seul que vous adorez." (Coran, 16:114)

Un rituel d'abattage ?

Les juifs suivent un rituel d'abattage, les chrétiens non. Et pourtant leurs nourritures sont permises aux musulmans:

"Aujourd'hui, vous sont permises les bonnes choses. La nourriture de ceux à qui le Livre a été donné vous est permise, et votre propre nourriture leur est permise..." (Coran, 5:5)

Ainsi, on comprend bien que la méthode d'abattage n'est pas importante en islam, sinon la viande des chrétiens ne serait pas autorisée. Seul compte le fait de prononcer le nom de Dieu sur toute la nourriture au moment où l'on va manger. Comme on ne peut pas abattre une pomme ou un verre de jus d'orange, le seul moyen de se conformer à la loi de Dieu est bien de prononcer le nom de Dieu avant de manger n'importe quelle nourriture.

De plus, à moins d'être un boucher, vous n'êtes pas la personne ayant abattu l'animal qui se trouve dans votre assiette, et puisque le Coran ne tient les personnes responsables que de leurs propres actes, alors le seul moyen d'être sûr que le nom de Dieu a bien été prononcé est de le faire juste avant de manger.

Enfin, le verset 5:94 nous parle des animaux qu'on tue avec des lances, et le verset 5:4 autorise les animaux tués par les chiens de chasse. Cela confirme encore une fois qu'il n'y a pas de rituel d'abattage.

Le verset 22:36

Certains savants font référence au verset 22:36 pour dire que Dieu a ordonné de prononcer le nom de Dieu avant l'abattage :

*"Pour vous, Nous avons désigné les bêtes corpulentes comme faisant partie des rites de Dieu. Un bien s'y trouve pour vous. **Mentionnez donc sur elles le nom de Dieu, quand elles sont en rang (sawaf) (prêtes à être immolées).** Puis, une fois qu'elles seront tombées mortes sur leur flanc, mangez-en et nourrissez le mendiant et le démuné. C'est ainsi que Nous vous les avons assujetties afin que vous soyez reconnaissants." (Coran, 22:36)*

Le mot "sawaf" signifie être ordonné, ou aligné (avant le sacrifice).

1. Ce verset parle du rituel du sacrifice durant le pèlerinage.

La sourate s'intitule Hajj et si l'on commence à lire à partir du verset 27 on voit

que le sujet est le pèlerinage et ses rites. Cela signifie que les règles données dans ces versets ne s'appliquent que pendant la période du pèlerinage.

2. Au cours du pèlerinage, lorsque les animaux sont alignés, ceux accomplissant le hajj doivent commémorer le nom de Dieu sur ces animaux.

3. L'ordre de prononcer le nom de Dieu s'applique lorsque les animaux sont alignés, et ce n'est pas nécessairement associé à l'abattage proprement dit. L'abattage peut avoir lieu immédiatement ou quelques heures plus tard. Une autre preuve de cela se trouve dans les mots : "*Puis, une fois qu'elles seront tombées mortes sur leur flanc*", ce qui indique que la mention du nom de Dieu est un acte indépendant et non associé à l'abattage, il est seulement associé au moment où les animaux sont alignés.

4. Plus important, et pour confirmer que la mention du nom de Dieu sur ces animaux au cours du pèlerinage n'a rien à voir avec le fait de rendre la viande halal, on voit que cet ordre n'est pas différent de l'ordre de Dieu pour tous les pèlerins de se remémorer constamment Dieu au cours du pèlerinage :

"Annonce aux gens le Hajj, qu'ils viennent à toi à pied, ou sur toute monture élançée ; ils viendront de tout défilé profond,

pour témoigner de bienfaits pour eux, et pour rappeler le nom de Dieu aux jours connus sur ce qu'Il leur a attribué comme bête de troupeau. Mangez-en et nourrissez le malheureux et le pauvre. " (Coran, 22:27-28)

"Aucune faute ne vous sera imputée de rechercher quelque faveur de votre Seigneur. Puis, quand vous vous dispersez depuis `Arafât, rappelez-vous Dieu près de Al-Mach`ar Al-Harâm. Et rappelez-vous de Lui pour vous avoir guidés, alors qu'auparavant vous étiez de ceux qui s'égarent." (Coran, 2:198)

"Puis quand vous avez accompli vos rites, rappelez-vous Dieu comme vous vous rappelez de vos ancêtres, ou d'un rappel plus intense encore. Parmi les gens certains disent : "Notre Seigneur, fais-nous des dons ici-bas", et pour eux il n'y aura aucune part dans l'Au-delà." (Coran, 2:200)

Comme on peut le voir, il est ordonné de se remémorer le nom de Dieu à chaque étape du pèlerinage, et donc le faire sur les animaux qui vont être sacrifiés s'inscrit dans la même logique. Le but du pèlerinage est de se remémorer le nom de Dieu, comme toutes nos adorations :

"Dis : "Ma Salât, mes rites d'adoration, ma vie et ma mort, appartiennent à Dieu, Seigneur des mondes". " (Coran, 6:162)

9. La punition des voleurs

La sanction appliquée dans un certain nombre de pays islamiques pour le crime de vol est basée sur une interprétation erronée du verset suivant:

"Le voleur et la voleuse, coupez ("iq'ta`u") leurs mains, en rétribution de ce qu'ils ont acquis, comme châtiment exemplaire de la part de Dieu. Dieu est Honorable, Sage. " (Coran, 5:38)

La façon dont ces soi-disant musulmans interprètent ce verset leur fait sectionner la main de quiconque est surpris en train de voler. Mais est-ce la bonne interprétation de la parole de Dieu en 5:38 ?

Pour déterminer le sens exact de 5:38, analysons le mot clé "iq'ta`u" dans ce verset.

Le mot "iq'ta`u" (qui est l'impératif du verbe "qatta`a") a été mal interprété par les savants traditionnels pour signifier "sectionner". Mais le mot pour sectionner en arabe est "batar". En 108:3, nous lisons le mot "abtar" qui parle de celui qui est sans postérité (sa progéniture a été "sectionnée"). En 5:38 Dieu n'a pas utilisé le mot "batar", mais a utilisé le

mot "iq'ta`u". L'acte de couper peut simplement signifier causer une blessure ou une marque. Par exemple, quand quelqu'un qui travaille dans une cuisine dit : "Je me suis coupé la main", cela ne signifie pas qu'il s'est tranché la main !

Pour confirmer le sens correct, Dieu nous a donné dans le Coran une indication claire dans l'histoire de Joseph. Lorsque les femmes, qui étaient les invitées de l'épouse du gouverneur, virent à quel point Joseph était beau, elles se coupèrent leurs mains :

"Lorsqu'elle entendit leur ruse, elle leur envoya un message, leur prépara des sofas et donna un couteau à chacune d'elles. Elle dit alors : "Sors devant elles". Lorsqu'elles le virent, elles l'admirèrent et se coupèrent ("qatta`na) les mains. Elles dirent : "À Dieu ne plaise ! Ce n'est pas un être humain, ce n'est qu'un ange magnifique !" (Coran, 12:31)

Le même mot qui est utilisé en 5:38 est utilisé en 12:31. Inutile de préciser que ces femmes ne se sont pas tranchées leurs mains !

Par conséquent, la punition pour le vol selon le Miséricordieux est de marquer ou de faire une blessure à la main de l'auteur afin qu'il soit honteux devant les gens.

Dieu, le Très Miséricordieux, ne décrètera jamais qu'une personne soit punie pour les péchés d'une autre (6:164). Couper la main du voleur le privera de son gagne-pain. En conséquence, sa famille et les personnes à sa charge éprouveraient des difficultés sans aucune faute de leur part ! La loi de Dieu est juste et la sagesse de Dieu est inégalée.

L'application de la peine appropriée pour le vol donnera au délinquant la possibilité de se repentir et de se réformer, et alors il sera en mesure de reprendre une vie normale après que la blessure de sa main ait guéri.

D'autre part, sectionner la main est une punition définitive qui ne peut être annulée si le délinquant souhaite sincèrement se repentir et se réformer.

En outre, Dieu nous donne dans le verset suivant (5:39) une preuve concluante pour le sens exact de la peine pour vol :

"Quiconque s'est repenti après son injustice, et s'est réformé, Dieu accepte alors son repentir ("yatubu"). Dieu est Pardonneur, Miséricordieux." (Coran, 5:39)

En 5:39 Dieu dit qu'il "yatubu" (rachète) tous ceux qui se repentent et se réforment. Il n'y a aucune exception donnée en 5:39 et cela

comprend ceux qui ont commis un vol. La signification du mot "yatub" signifie pardonner et restaurer à l'état précédent. Inutile de dire qu'une personne avec une main sectionnée ne peut jamais être restaurée à son état précédent, et qu'elle portera la punition de son crime jusqu'à sa mort.

Ceux qui insistent pour affirmer que la punition de vol est de sectionner la main sont donc ceux qui rejettent la miséricorde infinie de Dieu.

En réalité, Dieu prescrit une punition pour le voleur, mais étant le Très Miséricordieux, Dieu ne privera pas un pécheur (voleur) de la capacité de gagner sa vie (si sa main était sectionnée). Tout autre pécheur continue de gagner sa vie, alors pourquoi celui qui a commis un vol devrait être différencié des autres pécheurs par cette punition à vie ?

De plus, si un voleur vous vole un millier d'euros, et qu'on lui sectionne sa main, qu'obtenez-vous ? Le Coran permet de résoudre ce problème, ainsi que les problèmes liés aux systèmes de la justice pénale qui prévalent dans le monde d'aujourd'hui.

L'équivalence est la loi dans le Coran (2:178-179). Selon la justice pénale coranique, le voleur qui est reconnu coupable de vous

avoir volé un millier d'euros doit travailler pour vous jusqu'à ce que vous soyez entièrement remboursé de l'argent que vous avez perdu, plus tout autre dommages et intérêts en compensation du tort qu'a pu vous causer le vol. Dans le même temps, la femme et les enfants innocents du voleur ne sont pas privés de leur homme.

10. Le mythe de l'intercession

Croire que quelqu'un, autre que Dieu, puisse intercéder pour nous pour que nos péchés soient pardonnés ou nos souhaits réalisés, équivaut à établir des partenaires aux côtés de Dieu. C'est de l'idolâtrie.

1. Le Coran proclame que :

"Dis: «L'intercession toute entière appartient à Dieu... » (Coran, 39:44)

Et qu'il n'y aura "aucune intercession le Jour du Jugement" :

*"Ô vous qui avez cru, dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne **un jour où il n'y aura ni commerce, ni amitié, ni intercession. Les dénégateurs sont les injustes.**" (Coran, 2:254)*

(de nombreux autres versets confirment qu'il n'y aura aucune intercession le Jour du Jugement : 2:48, 2:123, 6:51, 7:53, 26:100, 30:13, 32:4, 36:23, 40:18, 74:48)

2. Dans le verset suivant, Dieu ridiculise tous ceux qui affirment que quelqu'un intercèdera pour eux le Jour du Jugement :

"Vous êtes venus à Nous, seuls, tout comme Nous vous avons créés la première fois, et vous avez laissé derrière vos dos ce que Nous vous avons accordé. Nous ne vous voyons pas avec les intercesseurs que vous prétendiez être des associés ("shurakaa"). Il y a eu rupture entre vous et eux ; ce que vous prétendiez (être vos intercesseurs) vous a abandonnés." (Coran, 6:94)

Les partisans de l'intercession manipuleront naturellement le contenu de 6:94 en disant que cela ne s'applique pas aux musulmans, mais un lecteur objectif verra qu'il n'y a aucune exception de la sorte dans ce verset. Les mots ci-dessus s'adressent à tous ceux qui ont prétendu avoir des intercesseurs, et donc ces mots s'appliquent aussi aux musulmans qui affirment que Mohammed intercèdera pour eux.

De plus, les mots en 6:94 sont d'une grande importance, car ils définissent les partisans de l'intercession comme ceux qui commettent un acte de shirk (association).

3. Le concept de l'intercession est-il rationnel en principe ? Pour analyser ce concept, nous devons d'abord nous rappeler qu'en 4:48 Dieu dit qu'Il pardonne tous les péchés excepté le "shirk" (établir des partenaires aux côtés de Dieu). Nous lisons aussi en 39:53 la manière dont Dieu parle de ceux qui L'adorent de manière exclusive ('ibadi), et donc qui ne commettent pas le "shirk", et qu'Il pardonnera tous leurs péchés, même s'ils ont dépassé tous les niveaux de transgression.

Pour les besoins de notre analyse, nous diviserons les êtres humains en 2 catégories :

A. Ceux qui meurent en étant des adorateurs sincères de Dieu seul, et qui ne commettaient pas le "shirk" au moment de leur mort, bien qu'ayant commis bien d'autres péchés.

B. Et tous les autres, les incroyables et ceux qui commettaient le "shirk" jusqu'au moment de leur mort.

La question immédiate est la suivante : pour laquelle des 2 catégories de gens, Mohammed, ou n'importe quel autre messager, intercèderait ?

Est-ce qu'ils intercèderaient pour un croyant qui n'a pas commis le "shirk" (catégorie A) ? Si oui, alors leur intercession est

totalemment inutile puisque Dieu nous dit qu'Il pardonnera de toute façon tous les péchés (39:53). Les membres de cette catégorie de gens n'ont pas besoin d'intercession humaine. En réalité, il n'y a pas de meilleur intercesseur pour eux que Dieu ; Dieu est leur seul intercesseur :

"Avertis par ceci (le Coran) ceux qui craignent d'être rassemblés devant leur Seigneur, qu'il n'y aura pour eux, en dehors de Lui, ni allié ni intercesseur, afin qu'ils se prémunissent." (Coran, 6:51)

Est-ce que les messagers intercèderaient pour un incroyant, ou pour un "mushrik" (catégorie B) ?

Personne (pas même les messagers) n'est autorisé à intercéder pour un "mushrik" puisque le "shirk" est le seul péché impardonnable (4:48). Cela est confirmé dans le Coran. Nous lisons en 9:80 comment Dieu informe Mohammed que même s'il demande pardon pour eux 70 fois, Dieu ne leur pardonnerait toujours pas car ils sont incroyants. Le prophète Abraham fut réprimandé par Dieu quand il essaya d'intercéder pour son père qui pratiquait le "shirk".

Nous avons donc ici 2 scénarios qui sont tous les deux irrationnels. D'un côté, tous les

péchés des croyants sincères seront pardonnés par Dieu (39:53), Dieu étant leur seul Intercesseur (6:51), par conséquent ils n'ont aucunement besoin de l'intercession d'êtres humains. D'un autre côté, nous avons tous les incroyables et "mushrikeen" (ceux qui établissent des partenaires aux côtés de Dieu). Il ne leur sera jamais pardonné, et aucun être humain ne sera autorisé à intercéder pour eux (y compris Mohammed, 9:80).

4. Quand on prend en considération le message global du Coran et de toutes les Écritures divines, et que l'on examine ce qui nous est dit à propos de la miséricorde infinie de Dieu, on arrive à une question encore plus grave. Le concept de l'intercession, comme dépeinte dans les hadiths, implique que certaines personnes seront physiquement sorties de l'Enfer, mais seulement après l'intercession de Mohammed ; elles devront remercier l'intercession de Mohammed pour cette libération ! Cette miséricorde présumée du messager de Dieu implique automatiquement qu'il ne serait pas satisfait de la miséricorde de Dieu et qu'il plaiderait devant Dieu pour montrer plus de miséricorde envers certaines personnes !

Inutile de dire que ce concept est en violation totale de tout ce que nous connaissons à propos de la miséricorde infinie de Dieu. Ce

concept est une insulte grave envers Dieu. Le concept de l'intercession implique également que Dieu devrait changer la sentence qu'Il a décrétée après l'intercession d'un messager humain ! Une fois encore, cela est en violation du fait que le jugement et les décrets de Dieu le Jour du Jugement sont définitifs et ne peuvent être influencés, changés ou annulés par quiconque :

"À Dieu appartient l'inconnaissable des cieux et de la terre, c'est à Lui que revient l'ordre tout entier. Adore-Le donc et place ta confiance en Lui. Dieu n'est pas ignorant de ce que vous faites." (Coran, 11:123)

"Un jour où aucune âme ne pourra rien pour une autre âme. En ce jour, le commandement est à Dieu." (Coran, 82:19)

"Tu (Mohammed) n'as aucune part dans la décision, qu'Il accepte leur repentir ou qu'Il les châtie, car ils sont injustes." (Coran, 3:128)

Conclusion

Pour résumer, le concept de l'intercession en entier est un mythe qui a été soufflé par le diable pour les piéger dans l'idolâtrie d'autres êtres humains en pensant qu'ils les sauveront le

Jour du Jugement, car en faisant cela ils établissent des partenaires dans l'autorité absolue de Dieu !

On trouve d'innombrables musulmans capables de réciter le Coran par cœur, ou capables de le lire à la vitesse de la lumière pour se vanter de l'avoir lu énormément de fois (une pratique très répandue durant le Ramadan), mais malheureusement ils ne comprennent pas le livre !

Le diable a dupé des millions de musulmans à croire qu'ils peuvent sortir de l'enfer grâce à l'"intercession" de Mohammed, tout comme il a dupé des millions de chrétiens avec le concept fictif du "salut", selon lequel Jésus est leur "Sauveur", et qu'il n'y pas de "Salut" sauf par Jésus. Le titre change, "intercession", "salut", mais le contenu est identique, et le but identique, qui est d'amener les gens à idolâtrer des êtres humains en pensant qu'ils les sauveront ! Les croyants sincères savent que seul Dieu possède l'autorité et qu'ils n'ont besoin de personne d'autre que Dieu, l'Unique, le Dirigeant Suprême et le seul Sauveur.

Références

Coran

Toutes les traductions de versets coraniques citées dans ce livre proviennent de notre traduction disponible gratuitement sur internet :

www.droit-chemin.fr/traduction.ashx

Cette traduction est également disponible au format papier :

<http://www.lulu.com/shop/search.ep?contributorId=1287396>

Hadiths

Les hadiths cités de Bukhari peuvent être trouvés dans l'édition Maison d'Ennour, traduit par O.Houdas et W.Marçais aux pages suivantes :

- (a) Tome 4, de la page 578 paragraphe 6812 à la page 581 paragraphe 6820
- (b) Tome 4, page 575, paragraphe 6805
- (c) Tome 3, page 739, paragraphe 5133
- (d) Tome 3, page 761, paragraphe 5186
- (e) Tome 3, page 713, paragraphe 5082

- (f) Tome 3, page 730, paragraphe 5119
- (g) Tome 3, page 44, paragraphe 3868
- (h) Tome 4, page 348, paragraphe 6287
- (i) Tome 4, page 314, paragraphe 6223
- (j) Tome 4, page 315, paragraphe 6226
- (k) Tome 4 page 419, paragraphe 6449
- (l) Tome 3, page 887, paragraphe 5456
- (m) Tome 2, page 622, paragraphe 3292
- (n) Tome 4, page 138, paragraphe 5782
- (o) Tome 1, page 594, paragraphe 1330

Le site web sunnah.com peut également être consulté pour les références suivantes (hadiths en anglais) :

- (1) <http://sunnah.com/muslim/29/17>
- (2) <http://sunnah.com/bukhari/5/36>
- (3) <http://sunnah.com/bukhari/86/32>
- (4) <http://sunnah.com/bukhari/67/69>
- (5) <http://sunnah.com/bukhari/67/119>
- (6) <http://sunnah.com/bukhari/67/20>
- (7) <http://sunnah.com/bukhari/67/54> et <http://sunnah.com/bukhari/67/55>

- (8) <http://sunnah.com/bukhari/63/94>
- (9) <http://sunnah.com/abudawud/43/93>
- (10) <http://sunnah.com/bukhari/79/59>
- (11) <http://sunnah.com/muslim/36/148>
- (12) <http://sunnah.com/muslim/36/154>
- (13) <http://sunnah.com/bukhari/46/32>
- (14) <http://sunnah.com/urn/1253070>
- (15) <http://sunnah.com/muslim/4/299>
- (16) <http://sunnah.com/bukhari/67/33>
- (17) <http://sunnah.com/bukhari/97/65>
- (18) <http://sunnah.com/bukhari/60/72>
- (19) <http://sunnah.com/bukhari/92/50>
- (20) <http://sunnah.com/bukhari/59/129>
- (21) <http://sunnah.com/abudawud/17/2>
- (22) <http://sunnah.com/muslim/6/245> et
<http://sunnah.com/bukhari/59/80>
- (23) <http://sunnah.com/bukhari/59/98>
- (24) <http://sunnah.com/muslim/55/74>
- (25) <http://sunnah.com/bulugh/1/43>
- (26) <http://sunnah.com/bukhari/10/6>
- (27) <http://sunnah.com/tirmidhi/48/90>

- (28) <http://sunnah.com/bukhari/67/132>
- (29) <http://sunnah.com/bukhari/6/9>
- (30) <http://sunnah.com/bukhari/81/38>
- (31) <http://sunnah.com/bukhari/5/30>
- (32) <http://sunnah.com/bukhari/59/48>
- (33) <http://sunnah.com/muslim/36/168>
- (34) <http://sunnah.com/muslim/36/174>
- (35) <http://sunnah.com/abudawud/28/41>
- (36) <http://sunnah.com/tirmidhi/12/16>
- (37) <http://sunnah.com/bukhari/67/126>
- (38) <http://sunnah.com/muslim/50/60>
- (39) <http://sunnah.com/muslim/50/58>
- (40) <http://sunnah.com/bukhari/59/101>
- (41) <http://sunnah.com/muslim/5/72>
- (42) <http://sunnah.com/bukhari/76/93>
- (43) <http://sunnah.com/bukhari/23/86>
- (44) <http://sunnah.com/muslim/17/34>

